



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 10 avril 2026 – 14h00

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du
vendredi 10 avril 2026 – 14h00

Date de la convocation : 3 avril 2026

La liste des délibérations a été affichée le : 10 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 53

Quorum : 27

Etaient Présents :

M. Jérôme MARBOT, Mme Nathalie CABANNES, M. Medhy JABRANE, Mme Cécile FAURE, M. Franck LAMAS, Mme Stéphanie MAZA, M. Ivan LANTA, Mme Marion BUSSY, M. Michel REBELLE, Mme Marianne LAJARIGE, M. Bernard LAMBLIN, Mme Nathalie TORREJON, M. Frédéric PLANELLS, Mme Claire STEINS, M. Stéphane ESTANGUET, Mme Anne-Marie BATCABE, M. Mounir HAJBI, Mme Émilie ALONSO, M. Frédéric GARCIA, Mme Marie-Rosa CABANILLAS, M. Lambert Georges MOPENZO'SUAKA, Mme Sylviane MAZEAS DOLOREA, M. Eric FRASCA, Mme Marie-Claire CARRESSE, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Frédéric LAHORE, M. Michel RIETSCH, Mme Nicole BIRON, M. Tuncay CILGI, Mme Clémentine CHETAUD, M. Sylvain BREVART, Mme Naïma BAAZIZI, Mme Virginie LEENKNEGT, M. Maverick MARTINS, M. Morgan LECHHAB VACOSSIN, Mme Eve DUBUS, Mme Julie BURDIN, M. Jean LACOSTE, M. Jean-Marc GRUSSAUTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI (excusé au n°2), M. Eric SAUBATTE, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Sabine POILLION, M. Sulaymân KHALEF, Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER (excusée au n°23), M. Dylan GUICHAOUA

Etaient représentés :

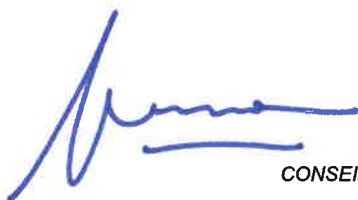
M. Abdelhiz MOSTEFASBA (pouvoir à M. Mounir HAJBI), Mme Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Marc GRUSSAUTE), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Stéphanie MAZA (pouvoir à M. Franck LAMAS du n°1 au n°18)

Etaient Excusés :

Secrétaire de séance : M. Bernard LAMBLIN

Le maire

Jérôme MARBOT



Le secrétaire de séance

Bernard LAMBLIN



CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 avril 2026

SOMMAIRE

Approbation des procès-verbaux des séances des 17 novembre et 15 décembre 2025	5
N° 1 - Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	17
N° 2 - Délégation de compétence à donner au maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales	18
N° 3 - Détermination du périmètre des quartiers et fixation du nombre d'adjoints de quartiers	20
N° 4 - Election des adjoints de quartier	21
N° 5 - Constitution des commissions d'études	22
N° 6 - Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Pau : composition du conseil d'administration	26
N° 7 - Commission d'appel d'offres : conditions de dépôt des listes	27
N° 8 - Commission de délégations de service public : conditions de dépôt des listes	28
N° 9 - Constitution de la commission consultative des services publics locaux	28
N° 10 - Constitution de la commission communale des impôts directs	31
N° 11 - Désignation des représentants de la Ville de Pau à l'Agence France Locale et garantie des engagements de l'Agence France Locale	33
N° 12 - Constitution de la commission communale pour l'accessibilité	34
N° 13 - Désignation des représentants au sein de syndicats mixtes	35
N° 14 - Désignation des représentants au sein des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales	36
N° 15 - Désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de divers organismes	37
N° 16 - Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Pau : élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration	46
N° 17 - Election de la commission d'appel d'offres	48
N° 18 - Election de la commission des délégations de service public	50
N° 19 - Fixation des taux d'imposition 2026	52

N° 20 - Indemnités des élus	53
N° 21 - Majoration des indemnités des élus	56
N° 22 - Droit à la formation des élus	57
N° 23 - Frais de représentation	58
N° 24 - Remboursement des frais de déplacement, de missions et de changement de résidence	59
N° 25 - Fixation des périmètres, de la composition et des modalités de fonctionnement des instances paritaires dans le cadre des prochaines élections professionnelles	60
N° 26 - Désignation d'un référent déontologue pour les élus	61

La séance est ouverte à 14h00, par Monsieur Jérôme MARBOT, Maire de Pau.

M. le Maire :

Je vais commencer par l'appel. Ensuite, je vous dirai un petit mot sur l'actualité. Et ensuite, on entamera l'ordre du jour du conseil municipal.

Approbation des procès-verbaux des séances des 17 novembre et 15 décembre 2025.

M. le Maire :

Je vais d'abord vous proposer d'adopter les procès-verbaux des séances des 17 novembre et 15 décembre 2025, alors, qui ne concernent qu'un certain nombre d'entre nous qui siégeons dans la précédente mandature, mais néanmoins, nous devons les adopter. Cela va être l'occasion de nous exercer à un premier vote électronique.

Donc, est ce que l'on peut ouvrir le vote ? Ceux qui sont pour tapent 1 ; ceux qui sont contre tapent 2 ; ceux qui souhaitent s'abstenir tapent 3, et ceux qui ne veulent pas prendre part au vote, tapent 4.

Alors, Madame Camelot, Monsieur Estanguet, Monsieur Hajbi, Monsieur Lechhab... C'est quand même la majorité qui est mauvaise élève. Va falloir s'entraîner. Monsieur Estanguet, est-ce que... voilà. Monsieur Hajbi, est-ce que vous pouvez voter pour le pouvoir que vous avez pour Monsieur Mostefasba, s'il vous plaît ?

Merci.

Le vote est clos.

Donc, 46 exprimés :

- 46 « pour » ;
- et 7 abstentions.

Merci.

Adopté.

Approbation des procès-verbaux des séances des 17 novembre et 15 décembre 2025.

M. le Maire :

Très bien.

Donc, je commence par quelques mots d'actualité. D'abord, pour saluer les belles victoires de nos clubs sportifs : la Section Paloise dans un match contre le Racing, qui a été haletant, mais qui a fini par une belle victoire de 27 pour la Section à 17 pour le Racing ; l'Élan Béarnais, vendredi dernier, contre Saint-Chamond - une belle et large victoire également, 74 points contre 59 pour Saint-Chamond - et qui a gagné également mardi contre Aix-Maurienne à 89 contre 77 ; le Billère Handball, actuel premier au classement de Proligue et le Pau-FC, 11^{ème} du classement de Ligue 2.

Voilà, je voulais en plus, pour ce premier conseil sur le fond, symboliquement, dire à ces clubs que nous sommes fiers d'eux et que nous sommes très heureux qu'ils fassent rayonner notre ville et notre territoire avec ces beaux résultats.

Pour les choses un peu moins réjouissantes : nous avons été informés - vous l'avez lu sans doute dans la presse - que le groupe Bordeaux Nord Aquitaine des polycliniques avait lancé une procédure de redressement pour les polycliniques de Navarre et Marzet. C'est une décision qui était en gestation depuis de nombreuses semaines, mais que le groupe avait retenue jusqu'aux élections municipales et qui, donc, a été annoncée très rapidement après les élections municipales ; après d'ailleurs, et c'est assez désagréable, que les personnels, pendant plusieurs semaines, aient été maintenus dans le flou. Ma volonté, c'est évidemment, mais je pense que vous serez tous d'accord avec moi, de dire que nous devons défendre l'avenir de ces deux établissements et surtout l'offre de soins la plus complète possible en Béarn, et puis surtout, pour les Palois, les Paloises et les habitants de cette agglomération.

J'ai donc, dès l'annonce du lancement de cette procédure de redressement, pris contact avec l'ensemble des interlocuteurs qui peuvent avoir un avis ou une influence sur le sujet : le préfet, évidemment, le directeur départemental de l'ARS et le directeur régional de l'ARS, le directeur du centre hospitalier, qui peut être susceptible de reprendre ou en tout cas d'assurer la continuité des soins, si jamais ces soins devaient cesser dans les cliniques de Marzet et de Navarre ; et qui, donc, fait peser sur le fonctionnement du centre hospitalier général une question d'éventuels encombrements. Donc, je me suis entretenu également avec lui et, évidemment, avec la direction du groupe, qui m'a expliqué la situation économique dans laquelle se trouvait le groupe et notamment les cliniques, et ce qui motivait le lancement de cette procédure de redressement judiciaire, avec sans doute la semaine prochaine, puisque le jugement sera rendu le 14 avril, la nomination d'un administrateur judiciaire qui nous permettra également d'avoir un autre interlocuteur pour les cliniques du groupe et pour parler de l'avenir de ces cliniques et du maintien de l'offre de soins.

Ma volonté, c'est d'assurer autant que possible et d'œuvrer pour assurer la continuité de l'offre de soins, notamment de la maternité, d'une façon ou d'une autre, et principalement en essayant de maintenir une offre au sein de la polyclinique ainsi que de trouver des solutions qui permettent de pallier l'éventuelle fermeture des urgences.

Restera la question de Marzet et du site de Marzet, et notamment de l'activité d'oncologie qui se déroule à Marzet. Et donc, les discussions se poursuivent avec l'ensemble des interlocuteurs.

Je voudrais, pour finir sur ce sujet, dire évidemment mon soutien, et je pense, le soutien de l'ensemble des membres de ce conseil municipal, aux 600 salariés de ces deux polycliniques qui sont concernées et qui, pour l'instant, demeurent dans l'inquiétude. Et donc, on espère pouvoir trouver des solutions le plus rapidement possible ou en tout cas, des réponses à leur donner, évidemment, en tant que maire, mais surtout à leur faire donner par ceux qui sont les principaux responsables de cette situation.

Toujours dans le registre, malheureusement, des nouvelles très tristes, on a appris le décès du commandant Claude Vidal, que pour ma part, j'avais connu à titre personnel et apprécié lorsque j'étais vice-président du SDIS, entre 2008 et 2014. Mais je crois que tous ceux qui l'ont fréquenté, tous ceux qui l'ont connu, l'ont apprécié. Il est décédé à l'âge de 64 ans. Cela faisait des années qu'il était dans un état de santé fragile, mais il se battait et il avait jusque-là réussi à enrayer ses problèmes de santé. Il était engagé au sein des pompiers depuis 1980, avec notamment une première période de volontariat au sein du centre de secours de Pau, puis en tant que sapeur-pompier professionnel, mais il était toujours resté très attaché au volontariat. Et il avait notamment présidé, pendant 18 ans, l'Union départementale des sapeurs-pompiers, et promu le volontariat, la formation et la transmission des savoirs. C'était un vrai pompier dans l'âme, et son engagement le démontre, et il a consacré une bonne partie de sa vie à cette institution très attachante. Et donc, je souhaitais lui rendre hommage ce soir parce que c'est une grande figure de notre ville et du service des autres, qui nous a quittés récemment.

On a aussi appris que lundi 6 avril dernier, avait eu lieu une rixe dans un bus Fébus, une rixe entre plusieurs jeunes et notamment quatre jeunes qui ont attaqué, qui s'en sont pris à un cinquième. Donc, on attend évidemment les détails de cette bagarre qui a très mal tourné. Il s'agirait vraisemblablement d'un règlement de compte entre deux bandes rivales, mais avec une victime qui a quand même subi des coups de poings et des coups de couteau, et cela faisant suite vraisemblablement à une première bagarre qui aurait eu lieu, si j'ai bien compris, à la fête foraine. Deux des agresseurs qui sont majeurs - il y a quatre agresseurs - deux d'entre eux qui sont majeurs, ont été placés en détention provisoire. Évidemment, il revient à la justice de faire la clarté sur ces faits et de les sanctionner. Et je dis, solennellement, que l'on déplore ce genre d'incident qui est totalement inacceptable dans une ville comme Pau. Et j'ajoute que cela rend d'autant plus impérieux le retour de la prévention spécialisée pour les jeunes qui sont aujourd'hui dans notre ville en grande difficulté, avec souvent des problèmes d'addiction, des problèmes de santé mentale qui sont le terreau de ces altercations, qui là, ont été violentes, mais n'ont heureusement pas causé le décès de la victime, mais qui parfois pourraient avoir des conséquences beaucoup plus graves.

Et donc, nous travaillerons très rapidement à la mise en place de solutions pour essayer de prévenir ce genre de conflits.

Et puis, je voulais quand même finir sur une note un peu plus positive, puisque dans la nuit de mercredi à jeudi, au Brésil, l'épéiste palois Hiroaki Toto a été sacré champion du monde cadet, après un doublé au championnat d'Europe. Il a battu en finale un Canadien, parmi 138 tireurs, m'a-t-on dit, pour 58 nations. Et donc, il a fait honneur à la France et à notre ville. Donc, c'était pour, quand même, terminer cette chronique sur une note plus positive.

Et dernier point d'actualité pour nous, nous allons passer, à partir d'aujourd'hui et pour le mandat qui vient, au vote électronique. Donc, on vous a remis des petits boîtiers par lesquels vous allez pouvoir vous prononcer sur l'ensemble des délibérations, soit en scrutin public, soit en scrutin secret. Et le logiciel que nous avons commandé et paramétré pour respecter le secret des votes, lorsqu'il s'agit du scrutin secret. Évidemment, le scrutin public sera affiché. Je vais laisser la parole immédiatement à Monsieur Faivre, qui va vous l'expliquer, qui va vous expliquer cette nouvelle façon de procéder, et ensuite, je vous laisserai, éventuellement, réagir à ces mots d'actualité.

Il est procédé au test du système de vote électronique.

M. le Maire :

Merci.

Est-ce que certains ont des questions ? Monsieur Lacoste et Monsieur Laurand, des questions sur ce sujet-là ? Après on passera à l'actualité. Simplement pour clôturer le sujet du vote électronique, Monsieur Laurand...

Prenez le micro de votre voisin peut-être, s'il veut bien vous le prêter. Non, non, c'est l'autre, du coup.

M. LAURAND :

Vous m'entendez ?

M. le Maire :

On vous entend.

M. LAURAND :

Intervention inaudible au sujet de l'horaire des conseils et du positionnement des élus de la liste « Nous aimons Pau » dans la salle du conseil.

M. le Maire :

Alors, je n'ai peur de rien, Monsieur Laurand, ou de pas grand-chose en tout cas.

Alors, non, ce n'est pas exceptionnel. Les séances auront désormais lieu le vendredi à 14 heures, tant pour le conseil municipal que le conseil communautaire, sauf le conseil communautaire du 27 avril parce que c'est un lundi et que l'on doit passer avant le 30 avril, pour voter les taux de fiscalité. Donc, il ne restait plus que le 27 avril en date disponible, donc, il aura lieu le lundi à 18 heures. Mais pour les autres séances, ce sera le vendredi à 14 heures pour que l'on ait le temps d'évoquer toutes les délibérations, et que l'on ne termine pas à 23 heures, épuisés, affamés, en bâclant la fin de l'ordre du jour.

Pour ceux qui travaillent, vous avez, en tant qu'élus, des décharges d'heures que vous pouvez demander. Il n'y aura pas de séance tous les vendredis non plus. Donc, vous aurez un calendrier prévisionnel, évidemment très rapidement, pour que vous puissiez vous organiser par rapport à vos obligations professionnelles. Voilà. Cela se fait dans d'autres collectivités, au Département, à la Région. Les sessions ont lieu en journée, et donc, tout cela, en principe, est prévu et parfaitement organisable pour chacun d'entre vous.

Quant à votre positionnement, vous aurez remarqué qu'une rangée comporte onze chaises. Donc, j'avais le choix entre vous mettre, les onze de « Nous aimons Pau », sur la dernière rangée, ce qui m'obligeait à recentrer nos amis de « L'espérance pour Pau », ce qui ne correspondait pas forcément ni à leur volonté, ni à la mienne, ni à leur positionnement politique. Et donc, c'est la raison pour laquelle je me suis vu obligé de vous séparer.

Voilà.

Monsieur Lacoste...

Alors, on a des micros qui vraisemblablement ne fonctionnent pas. Excusez-nous, Monsieur Lacoste, mais il faut que la lumière s'allume. Si elle ne s'allume pas, cela veut dire que cela ne fonctionne pas. Il faut que vous éteigniez tous vos micros, s'il vous plaît, sauf Monsieur Lacoste qui a la...

M. LACOSTE :

Là, c'est bon.

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour rebondir sur ce que vient de dire Régis Laurand.

Bon, la séparation n'est pas synonyme de division, vous l'aurez bien compris, et cela peut même renforcer les vellétés de ce groupe. Mais moi, j'attire votre attention sur la problématique de Patricia Wolfs. Je ne pensais pas du tout intervenir là-dessus parce que nous n'étions pas au courant de cet horaire. C'est votre décision, et bien sûr, nous la respectons. Mais Patricia a des problèmes de transport. Je crois que c'est Idelis qui assure le transport de Patricia, et je voudrais que nous puissions veiller ensemble, et vous le premier, à ce qu'elle puisse bénéficier d'une dérogation pour assister à nos délibérations.

Ensuite, pour le reste, Monsieur le Maire, cela a été fait lors du dernier conseil municipal par la benjamine de notre groupe, mais puisque c'est la première fois que je m'exprime dans cette salle, je voulais, moi, à titre personnel, vous exprimer de façon républicaine et courtoise, mes félicitations pour votre élection, et vous dire que nous constituerons, cela a été fait, une équipe tout à fait constructive et vigilante.

Alors, nous nous associons bien sûr, avec les premières paroles concernant les clubs sportifs que vous avez mentionnés. C'est une chance pour notre ville - on l'a souvent évoqué dans cette enceinte - d'avoir ces clubs sportifs qui font rayonner notre cité.

Je voudrais m'arrêter, avant de conclure, sur un autre sujet, quelques minutes sur la problématique que vous avez soulevée à juste titre et qui, je pense, peut là aussi créer un esprit de consensus dans cette salle : c'est la problématique de la question de la clinique de Navarre.

Je rappelle, ici - c'est un peu d'histoire, on n'est pas très nombreux à avoir vécu cette période - mais vous avez rendu, Monsieur le Maire, et vous avez eu raison de le faire, un vibrant hommage à André Labarrère, il y a quelques jours. André Labarrère avait été le promoteur, à l'époque, d'un pôle de santé, à la fois public et privé, qu'il avait souhaité de ses vœux, permettant une cohérence, une puissance en termes de prise en charge sanitaire sur ce territoire, et des coopérations entre le pôle hospitalier, dont il avait été le bâtisseur, le constructeur, et la clinique de Navarre. Il avait bâti cela avec le travail d'une des directrices de la clinique de Navarre, à laquelle on peut rendre hommage, qui était Marie-France Gaucher.

Tout ceci a très bien fonctionné pendant de longues années, avec des complémentarités. On reviendra sur ces sujets-là. Il y a des services de très, très haute technicité, de très grande qualité à la clinique de Navarre. Je pense, par exemple, à la neurochirurgie, je pense aussi à l'urologie, qui sont des spécialités qui ne sont pas déployées dans notre hôpital.

Vous avez raison, Monsieur le Maire, lorsque vous dites que vous êtes très préoccupé par ce qui se passe à la clinique de Navarre, qui n'est pas nouveau. Déjà, depuis quelques semaines, quelques mois, nous étions au courant des difficultés que rencontrait le groupe GBNA, Bordeaux Nord Aquitaine, et si les informations que j'ai sont bonnes, mais elles n'ont pas de raison d'avoir changé, on nous disait qu'à peu près 50% du déficit de ce groupe était généré par la clinique de Navarre, en particulier, avec une grosse difficulté concernant, vous l'avez évoqué, la maternité, mais il y en a d'autres. Il y a les urgences qui sont une difficulté. Il y aura également un sujet qui sera le sujet de l'oncologie à la clinique de Navarre et le sujet de la permanence des soins, des urgences, en particulier de chirurgie digestive.

Ce dont je veux faire état ici, c'est que vous nous trouverez toujours à vos côtés pour défendre cet équilibre entre le secteur public, sur lequel je vais revenir dans une minute, et le secteur privé, qui pour moi sont complémentaires. Et les querelles qui pourraient, ici ou là, émerger, sont des querelles d'un autre âge qui, en tout état de cause, où qu'elles soient conduites, ne vont pas dans le sens de la qualité des soins et de l'intérêt des patients qui doivent en bénéficier.

Ce dont on peut se réjouir, d'ailleurs, on aura l'occasion, au conseil de surveillance de l'hôpital, Monsieur le Maire, dont vous allez devenir président dans quelques jours ou vous l'êtes déjà, d'en débattre ensemble, puisque je vous y retrouverai au titre du Département, pour ce qui me concerne.

Ce que je voudrais dire, c'est que nous pouvons collectivement nous réjouir de ce qui a été fait sur l'hôpital, depuis quelques années, à l'initiative de votre prédécesseur, François Bayrou : la mutation, la transformation, la métamorphose de l'hôpital. Nous avons procédé à une refonte totale des urgences, et je crains que cela ne nous soit très utile dans les mois et les années à venir. Nous avons surtout procédé à une métamorphose très profonde du pôle mère-enfant. Et aujourd'hui, même si les choses peuvent générer une certaine complexité, la maternité – alors, je ne vais pas rentrer dans le détail des chiffres - mais la maternité de l'hôpital de Pau sera, très vraisemblablement avec des ajustements en termes de recrutement de personnels, en capacité d'absorber les accouchements que la maternité de Navarre absorbait.

Ceci étant, je le dis ici, vous nous trouverez toujours à vos côtés pour défendre la qualité de la prise en charge sanitaire de nos concitoyens et pour défendre ce qui fait la richesse et la qualité de notre système de santé sur ce territoire, c'est-à-dire les coopérations qui existent entre le public et le privé. Je voulais vous assurer de ceci.

Maintenant, pour conclure, Monsieur le Maire, je voudrais juste vous faire quelques remarques concernant ce qui s'est passé cette semaine.

Le tribunal administratif de Pau a rejeté la requête qui avait été déposée par quatre avocats palois, qui demandaient la suspension de l'arrêté municipal que vous aviez vous même combattu, anti-regroupements sur la place d'Espagne, lequel arrêté a été prolongé et est actuellement prolongé jusqu'au 31 mai. Cet arrêté avait été pris par la précédente majorité dans le but de combattre les violences, les incivilités, les atteintes à l'ordre public et parfois même les agressions caractérisées qui se produisaient aux abords de la place d'Espagne, des arrêts de bus et du centre commercial Bosquet. Agressions qui, majoritairement, nous l'avons constaté ensemble, étaient provoquées par

des groupes de marginaux ou de personnes alcoolisées qui s'en prenaient aux passants et aux riverains de ce quartier.

Cet arrêté n'obérait en rien de toutes les mesures et actions de prévention que nous avons mises en place au cours des douze années qui ont précédé. Je rappelle, Monsieur le Maire, qu'il y a quelques semaines, vous-même, avec de nombreux membres de l'opposition de l'époque, la majorité actuelle, que je salue, vous aviez manifesté sur place contre cet arrêté, au prétexte que la prévention devait prendre le pas sur la répression. Et on peut vous suivre sur ce terrain-là, lorsque l'on considère que ce sont deux actions complémentaires. Il suffit, pour savoir la pertinence de cet arrêté, d'interroger les riverains et les commerçants de la place d'Espagne pour savoir que cet arrêté était à la fois utile et attendu.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire, nous sommes loin du temps des promesses de la campagne électorale. Tout ceci est derrière nous. Et vous êtes, effectivement, confronté aux difficultés de cette situation, après avoir combattu cet arrêté que vous jugiez, je vous cite, « *inadapté, absurde et inefficace* ». En totale contradiction, aujourd'hui, avec vos prises de position d'hier, vous expliquez cette semaine à la presse, en particulier dans le journal Sud-Ouest, qui cite : « *Le nouveau maire de Pau, Jérôme Marbot, prend acte de la décision et veut se laisser le temps de voir si le dispositif produit ses effets.* »

Alors, Monsieur le Maire, seriez-vous en train de vous rendre à la raison ou seriez-vous rattrapé par les réalités, vous mettant en contradiction avec vos déclarations passées ? Je connais votre réponse et les mesures en faveur de la prévention que vous souhaitez mettre en place. Nous en avons déployé beaucoup au cours des douze années précédentes. Nous aussi, pendant ces années-là, nous avons été vigilants à ce dispositif, mais nous jugerons avec objectivité, sans a priori, sur pièces, les mesures que vous prendrez. Ce que nous voyons aujourd'hui, c'est que maintenant, cet arrêté que vous jugiez inutile hier, continue à être en vigueur, et on peut s'en réjouir. Avec un clin d'œil, Monsieur le Maire, permettez-moi de vous dire qu'il s'agit peut-être de débuts un peu contradictoires, tout du moins très réalistes, et je proposerai à votre réflexion la phrase suivante : « *Les discours construisent les illusions, mais les faits les détruisent.* »

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Lacoste, pour ces observations.

Sur le dernier point, je vais juste préciser ma pensée, puisqu'il semblerait que vous ne l'ayez pas complètement saisie, en tout cas dans son entièreté. Je n'ai jamais perdu la raison ni le sens de la cohérence, et je maintiens que je pense que cet arrêté est une solution inadaptée et inefficace aux problèmes que l'on peut voir place d'Espagne, mais que l'on peut, d'ailleurs, voir ailleurs que sur la place d'Espagne.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, il existe, qu'au premier conseil municipal, je vous ai dit très clairement que je m'inscrivais dans la lignée de mes prédécesseurs et que ma volonté n'était pas ni de régler des comptes avec le passé ni de détruire quoi que ce soit, de maintenir ce qui fonctionne et de modifier ce qui dysfonctionne.

Et donc, aujourd'hui, malheureusement, parce que justement votre majorité et mon prédécesseur n'avaient sans doute pas pris de mesures assez efficaces sur la prévention et le combat à long terme

des infractions et de l'intranquillité publique... Je rappelle quand même que sous votre mandature, les infractions, et notamment les deux dernières années, les infractions de violences aux personnes, c'est-à-dire pas simplement les vols ou les infractions que l'on pourrait dire de droit commun, mais les infractions de violences aux personnes ont augmenté de plus de 10%. Et donc, vraisemblablement, c'est un échec de la politique de sécurité et d'ordre public de la municipalité précédente. Mais malheureusement, aujourd'hui, à ma disposition, je n'ai que cet arrêté. Et le temps de construire des politiques qui soient plus efficaces, il me faut quelques semaines.

Et donc, c'est la raison pour laquelle j'ai, effectivement, pris la décision en responsabilité et en conscience, de ne pas abroger l'arrêté. Je ne vous dis pas que je le prolongerai parce que je reste quand même intimement persuadé qu'en réalité, il produit des effets qui ne sont pas efficaces, qui ne sont pas adaptés, et en tout cas, s'il produit quelques effets, il a aussi pour effet de reporter et de décaler le problème sur des périmètres plus extérieurs, sans les régler sur le fond. Et donc, c'est la raison pour laquelle j'avais dit à l'époque que je pensais que cet arrêté n'était pas une bonne chose et que je vous le redis aujourd'hui. Je pense que cet arrêté, en fait, est un faux-semblant ou une fausse solution, et qu'en tout état de cause, il n'est pas durable. Et cela nous ramène aussi à ce qui s'est passé, malheureusement, dans le bus Fébus, lundi dernier. Nous avons une jeunesse - parce que ce ne sont pas que des marginaux et des gens alcooliques qui causaient les problèmes place d'Espagne, auquel l'arrêté a tenté de répondre - c'est aussi une jeunesse qui est parfois en proie à des problèmes d'addiction et de santé mentale. Et donc, si à un moment on ne traite pas ces problèmes, on pourra prendre tous les arrêtés que l'on veut, mais on sera toujours face à : les bagarres que l'on a connues lundi, les problèmes d'ordre public que l'on peut connaître place d'Espagne ou dans d'autres quartiers de la ville.

Et donc, nous avons la ferme intention de mettre en place des solutions pérennes et permanentes qui permettront, je l'espère, de trouver des solutions à ces phénomènes, qui sont en plus des phénomènes de société, et donc, simplement, il faut aussi savoir le dire. Mais il faut savoir le constater pour essayer de trouver les solutions adaptées, et en l'occurrence, les solutions adaptées, à mon sens, elles ne passent pas à long terme et durablement par cet arrêté.

Je dis un mot sur la polyclinique de Navarre et Marzet pour dire qu'effectivement, je suis très, comment dire, conscient que le contrat de santé, le contrat de partenariat entre les établissements publics et les établissements privés est, aujourd'hui, à Pau, un contrat qui fonctionne et avec des éléments de soins de première qualité, soit dans un établissement, soit dans l'autre, et qu'il ne faut pas opposer les deux. Et ma seule volonté ou ma première volonté, c'est de maintenir l'offre de soins, qu'elle soit dans le privé ou dans le public, et pour maintenir l'offre de soins dans le public, que cette offre de soins ne soit pas débordée par ceux dont le privé se débarrasserait. Parce qu'il y a quand même une logique, dans le privé, qui est en l'occurrence, aujourd'hui, d'essayer de se débarrasser des activités les moins rentables pour les faire supporter à l'hôpital public, qui lui, n'a pas le choix que de les accueillir. Vous parlez notamment de la maternité. Effectivement, la maternité qui est une maternité de niveau 3, donc de très bonne qualité, à l'hôpital, grâce aux investissements immobiliers qui ont été réalisés, risque, alors qu'elle a été inaugurée il y a à peine quelques mois, de se trouver débordée à peine ouverte. Et donc, ma préoccupation, c'est aussi de ne pas encombrer, et donc, de ne pas enrayer et de ne pas dégrader la qualité des soins dans le secteur public. Vous avez sans doute entendu, comme moi, même si vous ne l'avez pas mentionné, que ne serait-ce qu'en termes d'accueil des femmes enceintes et ensuite des parturientes, le nombre de chambres demeure problématique si, demain, il faut accueillir les 900 mamans qui fréquentaient ou futures mamans qui fréquentaient la polyclinique de Navarre. Et donc, mon devoir, c'est aussi de veiller à ce que l'hôpital public ne soit pas débordé parce que le secteur privé ne voudrait plus assumer, parce que les activités ne sont pas rentables.

Mais je suis un pragmatique, vous l'avez noté, et donc, je souhaite avant tout que ce soit l'offre de soins qui soit maintenue et la qualité, quels que soient les moyens qui sont utilisés pour maintenir cette offre de soins. Et donc, c'est aussi l'objet des discussions que j'ai menées ces deux dernières semaines avec les acteurs de la santé à Pau et en Béarn, pour essayer de trouver des solutions qui permettent que chacun s'y retrouve et surtout que les Palois et les Paloises aient accès à une offre de soins qui soit de proximité et de qualité.

Alors, j'ai Madame Taillefer, ensuite, j'ai Monsieur Estanguet et Monsieur Saubatte.

Madame Burdin, est-ce que vous pourriez éteindre votre micro, s'il vous plaît ?

Mme TAILLEFER :

Sinon, je parle dans le micro de mon voisin.

M. le Maire :

C'est bon, celui-là fonctionne vraisemblablement.

Allez-y, Madame Taillefer.

Mme TAILLEFER :

Merci, Monsieur le Maire.

Bon, évidemment que sur la question de la sécurité, nous nous devons d'intervenir, non pas par démagogie, mais simplement par respect déjà pour nos électeurs, mais aussi par respect pour les Palois qui vivent de plus en plus l'insécurité dans leur chair.

Et j'entends, dans cette assemblée, que l'on parle beaucoup de médiation. Mais je crois qu'il n'est plus l'heure en réalité de la médiation, il est l'heure de l'action. Puisque nous lisons tous ici, je crois, la presse locale, et nous voyons que, bien, les rixes, les faits de violence se multiplient dans la ville de Pau, et aujourd'hui, je crois qu'il est temps de prendre cette question de la sécurité à bras le corps. On a évoqué cet arrêté anti-regroupements. A mon sens, cet arrêté anti-regroupements, eh bien, c'est un pansement sur une plaie béante. Il ne fait que - et là, je vous rejoins, Monsieur le Maire - il ne fait que déplacer le problème, il ne le règle pas dans le fond. Mais je suis persuadée que la question de la sécurité mérite mieux que d'être traitée simplement sous l'angle, sous le regard de la médiation.

Nous avons rencontré durant notre campagne, mais encore aujourd'hui, nous discutons beaucoup avec les policiers municipaux, et ils demandent plus de moyens, plus d'effectifs. C'est une urgence, aujourd'hui. Quand on parle avec les Palois, aussi, les Palois ne nous parlent pas, pour régler la question de l'insécurité, ne parlent pas de plus de médiation. Ce qu'ils veulent, les Palois, ce sont des actions, ce sont des patrouilles de police, c'est voir les policiers dans la rue parce que, eh bien, cela permet aussi de prévenir certains troubles et surtout de les éviter. Et je crois que votre responsabilité, Monsieur le Maire, ainsi que votre adjointe à la sécurité, eh bien, ce sera d'être très sérieux sur cette question, de la prendre à bras le corps et de ne surtout pas la traiter avec légèreté.

Et vous avez dit récemment que la sécurité, ce n'était pas un tabou, pour vous, donc, les Palois attendent maintenant que vous preniez ce sujet à bras le corps et sous un autre angle que simplement celui de la médiation.

M. le Maire :

Ni un totem, Madame...

Mme TAILLEFER :

Ni un totem, tout à fait. Je vous cite entièrement, si vous le voulez : « ni un tabou ni un totem ». Donc, les Palois attendent que vous fassiez comme vous l'aviez dit, et que, eh bien, maintenant, les forces de police soient assurées de leur soutien, augmentés dans leurs effectifs et dans leurs moyens.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Simplement, pour vous répondre rapidement. On a déjà eu ce débat, et puis sans doute on l'aura à nouveau. Effectivement, pour moi, ce n'est ni un totem ni un tabou. Ce que je souhaite, en fait, c'est que l'on travaille sur tous les étages de la fusée. Je pense que la prévention, parfois, peut avoir certaines limites et qu'il faut de la répression. Et je ne suis absolument pas contre le fait de faire de la répression. Je pense qu'il faut de la répression, de la pédagogie, de la prévention, de la médiation également, qui n'est pas tout à fait la même chose que la prévention. Et donc, je pense qu'il faut que la lutte contre l'insécurité, qui, si elle ne doit faire place à aucun totem ou aucun tabou, doit en revanche être une priorité. Parce que, vous le dites, aujourd'hui, nos concitoyens et nos concitoyennes, pas spécialement les Palois et les Paloises, en réalité, mais c'est notre société qui devient de plus en plus compliquée à vivre dans les rapports sociaux. Et donc, l'ensemble de nos concitoyens et de nos concitoyennes veulent de la sécurité et de la tranquillité publique. Et donc, c'est une priorité pour nous. Mais nous traiterons cette priorité en adressant et en ayant des mesures sur l'ensemble des étages de la fusée.

J'avais Monsieur Estanguet et Monsieur Saubatte, ensuite.

M. ESTANGUET :

Oui, merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, en réponse à Monsieur Laurand et Monsieur Lacoste, je voudrais rétablir une certaine vérité. L'absence de Patricia Wolfs, pour qui j'ai le plus grand respect, n'est pas liée au nouvel horaire du conseil municipal, 14 heures, mais plutôt à un manque humain, dans un premier temps, et de véhicule Libertis, qui est le véhicule transport adapté. Il se trouve que sous votre mandature, il y a eu des retards de commande, malgré les efforts de Patricia Wolfs - je salue son action - puisque les délais d'attente sont de deux ans, qu'ils méritent une certaine anticipation, et un quatrième bus Libertis est en attente. Deux sont en location. Ils ne tournent pas tous en même temps par manque de conducteurs et de conductrices. Voilà. C'était juste une petite précision que je voulais faire.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Estanguet. Merci de revenir sur le sujet.

Je ne sais pas quelle est la responsabilité, mais je voudrais assurer l'assemblée que nous ferons en sorte que Patricia Wolfs puisse venir assister, évidemment, aux séances du conseil, quels que soient les moyens qu'il faille déployer pour qu'elle puisse être présente.

Monsieur Saubatte...

M. SAUBATTE :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, tout d'abord, une pensée pour les riverains de la place d'Espagne qui, eux, se félicitent que la justice ait rejeté le pourvoi contre l'arrêté. La place d'Espagne était devenue un carrefour d'activités délictueuses, délictuelles, que nous ne pouvions que réprouver, et cet arrêté a permis d'apaiser la situation. Peut-être, je vous rejoins, cette solution n'est pas parfaite. Mais pourquoi pas, les mesures de prévention ? Nous verrons à l'usage. Croyez-le, si elles sont inefficaces, nous saurons y revenir. Mais en tout cas, cet arrêté a eu le mérite de solutionner une situation pour des riverains qui étaient excédés, pour des enfants qui ne pouvaient plus circuler en sécurité, pour des femmes qui étaient régulièrement interpellées, voire agressées. Et pour cela, je me félicite, donc, que la justice ait pu rendre une décision tout à son honneur.

Je saurai rappeler également, en matière de sécurité, les mesures précédentes de François Bayrou et de la mandature, qui étaient, notamment, la vidéoprotection, extrêmement utile, et vous en ferez l'expérience dans la résolution de nombreuses affaires. Venant d'arriver aux affaires, vous en aurez l'expérience, dans les semaines et les mois qui suivent, pour constater de visu cette affirmation ; l'augmentation des effectifs de police municipale et surtout l'armement de la police municipale, qui était une mesure tout à fait nécessaire, non seulement en matière de dissuasion, mais en matière de protection des effectifs.

Nous sommes aujourd'hui devant une délinquance parfois difficile à contenir. Je parle notamment du trafic de drogue. Si, en face, vous avez des policiers qui n'ont que des matraques et des tasers, cela va être difficile pour eux de pouvoir se préserver et de pouvoir maintenir la sécurité.

Enfin, par rapport aux chiffres que vous avez donnés - et je regrette que, malheureusement, ma collègue Clarisse Johnson Le Loher n'ait pas pu être là aujourd'hui pour des raisons professionnelles que mon collègue Régis Laurand a tout à fait eu raison d'invoquer - vous dites qu'il y a une augmentation de 10% des violences physiques. Je ne vais pas contester ces chiffres. En revanche, je vais peut-être apporter la précision qu'une partie de ces violences n'est pas, malheureusement, sur le domaine public, mais s'exerce dans la sphère privée, avec notamment les violences conjugales. Et cela, c'est un sujet non seulement municipal, mais également national, sur lequel, je pense qu'il y a une solidarité totale de ce conseil municipal à pouvoir trouver ou aider à trouver des solutions pour libérer la parole des femmes, parce qu'il s'agit bien entendu d'elles, les aider à avoir des mesures de protection adaptées. Et je ne peux que déplorer, à cet effet, l'orientation que vous donnez sur vos projets à la rue Lamothe, qui était prévue par la précédente mandature, en termes de projet justement pour un îlot de sérénité et de tranquillité pour ces femmes battues, rejetées, en insécurité totale.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Bon, Monsieur Saubatte, d'abord, je m'étonne qu'en tant qu'ancien adjoint aux sports, vous ne vous associiez pas à la félicitation de Monsieur Hiroaki Toto et des bons résultats sportifs. Je pensais que vous alliez intervenir là-dessus. Mais si vous préférez intervenir sur la sécurité... Mais je ne doute pas que d'esprit, vous êtes dans le concert de félicitations des élus de Pau et de l'ensemble des Palois et des Paloises qui a...

Intervention inaudible

Très bien, c'est noté.

Alors, je ne vais pas reprendre l'ensemble du débat que l'on a déjà bien entamé. Simplement, sur les violences sexistes et sexuelles dont sont victimes essentiellement les femmes, vous l'avez parfaitement dit, ce projet de la rue Lamothe nous a semblé parfaitement inadapté, dans la mesure où une femme victime de violences, qui est soit volontairement partie de chez elle, soit extraite de chez elle par les forces de l'ordre qui la protègent, appréciera, je pense, que son adresse, sa nouvelle adresse ne soit pas connue. Et donc, nous avons, dans notre projet, la volonté d'aménager, de construire des appartements qui leur permettent de servir de refuge. Mais évidemment, ces appartements, ils doivent être diffus et répartis un peu partout en ville afin que leurs anciens agresseurs ne sachent pas où les retrouver.

Parce que soit vous les enfermez dans la rue Lamothe - alors je sais que c'est un ancien couvent, mais je pense que vous n'aviez pas l'intention d'enfermer les femmes dans ce lieu – soit, dès qu'elles sortent de ce lieu, elles peuvent être attendues par leurs anciens agresseurs. Et donc, il est important, quand on met en œuvre cette politique-là, que les lieux dans lesquels elles trouvent refuge ne soient pas connus, identifiables et localisables. Et donc, c'est la raison pour laquelle nous allons évidemment construire et aménager des lieux de refuge et d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences sexistes et sexuelles. Mais nous n'en dévoilerons évidemment pas l'adresse pour qu'elles ne puissent pas être retrouvées par leur agresseur.

Et en revanche, puisque vous parlez du 22 rue Lamothe, cela me permet de vous dire que c'est aussi une solution en réponse au fait que certains jeunes puissent traîner dans l'espace public et provoquer un certain nombre de troubles. Parce qu'effectivement, nous allons transformer le 22 rue Lamothe en un lieu d'accueil pour l'ensemble des jeunes, ce qui permettra de les extraire de l'espace public, à leur guise, évidemment, parce qu'il n'y aura aucune obligation, mais en tout cas, ils trouveront là un lieu où ils pourront se réunir et ne pas forcément traîner sur la place d'Espagne, entre deux bus, ou entre deux cours, parce que c'est aussi cela qui crée, même si ce n'est pas de l'insécurité, c'est cela qui crée aussi de l'intranquillité. Et donc, cela permettra à ces jeunes, à la fois de se retrouver entre eux, de se retrouver dans un espace qui leur apporte de la sérénité, de la quiétude et même un certain nombre d'informations, puisque nous y mettrons des bureaux d'informations sur un certain nombre de sujets qui concernent particulièrement l'adolescence et la jeunesse. Donc, ils y trouveront de la sérénité, de la quiétude, de l'information, et cela permettra, parallèlement, d'apaiser l'espace public. Et c'est comme cela, à mon sens, que l'on construit une politique d'ordre public et de tranquillité publique. Pas seulement, mais aussi grâce à ce genre de moyens.

Monsieur Lacoste, dernière intervention.

M. LACOSTE :

D'un mot, d'un mot, Monsieur le Maire.

On reviendra sur ces débats, sur ces questions tout au long des prochains conseils municipaux, tout au long des mois et des années qui viennent. On s'interrogera sur ce que vous voulez faire du plan anti-solitude par exemple. On questionnera également toutes les mesures de prévention que vous voudrez prendre, et on vous rappellera toutes celles que nous avons prises, je pense. J'ai évoqué cette question avec votre adjoint à la culture, il n'y a pas très longtemps, dans une conversation téléphonique, la question des Caminos, qui est un très bon moyen de faire de la prévention. Donc, sur tous ces sujets, je crois que l'on peut avoir l'esprit tout à fait ouvert. Donc, on y reviendra.

Je voulais juste vous faire un clin d'œil, Monsieur le Maire, parce que vous êtes vraiment dans la continuité de vos prédécesseurs, parce que vous avez utilisé à deux reprises l'expression « nous avons allumé tous les étages de la fusée en même temps ». C'était précisément celle qu'utilisait votre prédécesseur très fréquemment.

M. le Maire :

Il disait « tous azimuts », ce qui n'est pas tout à fait la même chose, Monsieur Lacoste, si je puis me permettre. Mais bon, je ne vais pas rebondir et j'apprécie votre clin d'œil. Voilà.

On va passer à l'ordre du jour, si vous voulez bien.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération numéro 1, c'est le compte-rendu des décisions prises en application de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Alors là, il n'y a pas de vote. Nous prenons acte, sauf si vous avez des observations, des interventions sur ce sujet.

Non.

Donc, le conseil prend acte.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code général de collectivités territoriales.

2 - DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°2.

Donc, il s'agit du même article, mais pour le nouveau maire, c'est l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales qui permet au conseil municipal de déléguer un certain nombre de tâches et de fonctions au maire élu, qui en rend compte à chacune des réunions.

Je vous propose, si je suis indisponible, que cette délégation puisse être transmise à l'élu qui assure ma suppléance, qui assurera ma suppléance.

Et par ailleurs, je vous propose d'y ajouter une délégation supplémentaire qui est la possibilité de saisir la Commission consultative des services publics locaux pour des demandes d'avis sur les projets de délibérations de service public.

Les matières déléguées, je vais vous les redonner rapidement. Il s'agirait :

- d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics ;
- de fixer les tarifs des droits de voirie, des manifestations, spectacles, expositions, des produits dérivés vendus par la régie des Musées ;
- de fixer les tarifs de l'occupation des locaux communaux et de l'occupation du domaine public et privé bâti, non bâti ;
- de procéder à la réalisation des emprunts ;
- de prendre les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés, des accords-cadres ;
- de décider du louage de choses ;
- de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités qui y sont relatives ;
- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais des honoraires et honoraires d'avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- de fixer le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- de décider la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement ;
- d'exercer les droits de préemption au nom de la commune ;

- d'intenter toutes les actions en justice et de défendre la commune dans ses actions en justice ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux ;
- de donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement ;
- de procéder à la réalisation des lignes de trésorerie dans la limite d'un plafond de 10 M€ ;
- d'exercer les droits de préemption sur les fonds de commerce ;
- d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la commune aux associations dont elle est membre ;
- de demander l'attribution de subventions aux organismes extérieurs, financeurs publics et privés ;
- de procéder aux dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme pour le compte de la commune sur ses bâtiments ;
- d'exercer la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- d'ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique aux enquêtes sur l'environnement ;
- et d'autoriser les mandats spéciaux des membres du conseil municipal ;
- ainsi donc, comme je vous l'ai expliqué, d'autoriser la saisine de la commission consultative des services publics.

Voilà, j'ouvre le vote.

Il est procédé au vote.

Merci, le vote est clos.

Donc, 41 exprimés :

- 41 « pour ».

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

11 abstentions : M. Jean-Marc GRUSSAUTE, M. Régis LAURAND, M. Eric SAUBATTE, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Marc GRUSSAUTE), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER, M. Dylan GUICHAOUA

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

3 - DETERMINATION DU PERIMETRE DES QUARTIERS ET FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS DE QUARTIERS

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°3, c'est la détermination du périmètre des quartiers et du nombre d'adjoints de quartier. Donc, pour les villes de plus de 80 000 habitants, le conseil municipal doit fixer le périmètre de chacun des quartiers constituant la commune. Chaque quartier sera doté d'un conseil de quartier.

Et donc, il est proposé de créer 5 quartiers dénommés :

- Allées Trespoeuy – Le Buisson, pour le premier ;
- Copernic – Ousse des Bois - Hauterive, pour le deuxième ;
- Centre-ville, pour le troisième ;
- Saragosse – Kennedy, pour le quatrième ;
- et Mermoz – Université – Hippodrome, pour le cinquième.

Je vous précise que les modalités de constitution et de fonctionnement des conseils de quartier feront l'objet d'une délibération ultérieure, vraisemblablement au conseil du mois de juin. Et je vous propose de fixer le nombre des adjoints de quartier à 5, sachant que nous avons déjà fixé à 15 le nombre des adjoints, dans la limite qui est prévue par le Code général des collectivités territoriales. Mais ce même code nous autorise à créer un effectif de 10% de l'effectif total du conseil municipal d'adjoints supplémentaires, c'est-à-dire 5 pour s'occuper des quartiers.

Et donc, il vous est proposé de ;

- créer ces 5 postes d'adjoints de quartier ;
- d'approuver le périmètre des 5 quartiers dont je vous ai parlé, qui s'affichent sur l'écran.

Vous précisant également que les deux quartiers qui sont grisés sur l'écran, correspondent à des quartiers qui seront pris en charge par des adjoints d'ores et déjà élus, à savoir Monsieur Lamblin, pour le quartier Berlioz – Laü – Péboué et Monsieur Planells pour le quartier du XIV Juillet. Et donc, ils ne font pas partie aujourd'hui de la fixation du nombre de ces adjoints.

Monsieur Lacoste...

M. LACOSTE :

Juste une précision, Monsieur le Maire, pour les deux quartiers dont vous avez parlé, Berlioz et le XIV juillet : cela veut dire - c'est peut-être moi qui n'ai pas compris - il n'y aura pas de conseil de quartier ou si ?

M. le Maire :

Si, si. Il y aura un conseil de quartier, sauf que les adjoints qui vont s'occuper de ce conseil de quartier ont déjà été élus adjoints, donc, nous n'avons pas aujourd'hui à les réélire.

M. LACOSTE :

D'accord, merci.

M. le Maire :

D'autres observations, interventions ?

Alors, je vous propose de passer au vote. Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

Nous avons 50 exprimés :

- 50 « pour » ;
- 3 abstentions.

Je vous remercie.

3 abstentions : M. Thibault CHENEVIERE, Mme Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Thibault CHENEVIERE), M. Sulaymân KHALEF

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 - ELECTION DES ADJOINTS DE QUARTIER

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Donc, la délibération suivante concerne l'élection des adjoints de quartier, dont la liste obéit aux mêmes règles que les adjoints que nous avons précédemment élus lors du dernier conseil municipal. Et donc, je vous propose la liste suivante :

- Monsieur Mounir Hajbi pour le quartier Copernic – Ousse des Bois – Hauterive ;
- Madame Émilie Alonso pour le quartier centre-ville ;
- Monsieur Frédéric Garcia pour le quartier Mermoz – Université – Hippodrome ;
- Madame Marie-Rosa Cabanillas pour le quartier les allées Trespoey - le Buisson ;
- et Monsieur Lambert Georges Mopenzo pour le quartier Saragosse - Kennedy.

Donc, il s'agit d'un scrutin de liste, et j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

Donc, nous avons 38 exprimés :

- abstentions 8
- blancs 7
- et donc..... 38 voix pour la liste présentée.

Je vous remercie.

Sont donc élus adjoints de quartier : Monsieur Mounir HAJBI, Madame Émilie ALONSO, Monsieur Frédéric GARCIA, Madame Marie-Rosa CABANILLAS et Monsieur Lambert Georges MOPENZO'SUAKA.

(Applaudissements)

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints de quartier a été déposée.

Les résultats de l'élection au scrutin secret sont les suivants :

Inscrits : 48

Votants : 53

Bulletins blancs : 15

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 38

Liste Nouvelle Ère conduite par M. Mounir HAJBI : 38 voix.

Les candidats aux fonctions d'adjoints de quartier figurant sur la liste conduite par Monsieur Mounir HAJBI ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont élus et installés dans leurs fonctions.

ADJOINTS DE QUARTIER :

- **M. Mounir HAJBI : quartier Copernic – Ousse des Bois – Hauterive**
- **Mme Émilie ALONSO : quartier Centre-ville**
- **M. Frédéric GARCIA : quartier Mermoz – Université – Hippodrome**
- **Mme Marie-Rosa CABANILLAS : quartier Les Allées – Trespoey – Le Buisson**
- **M. Lambert Georges MOPENZO'SUAKA : quartier Saragosse – Kennedy**

5 - CONSTITUTION DES COMMISSIONS D'ETUDES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

La délibération suivante concerne la constitution des commissions d'étude, qui sont, donc, les commissions traditionnelles de nos travaux. Nous vous proposons la constitution de quatre commissions d'étude qui correspondent aux commissions existant précédemment.

Donc :

- la 1ère commission serait la commission finances, administration générale, commerce et numérique ;
- la 2ème commission serait la commission urbanisme, travaux, habitat, voirie, environnement ;
- la 3ème commission serait la commission action sociale et vie dans la ville, social, handicap, sécurité, éducation, jeunesse ;
- et la 4ème commission serait la commission sport, culture, animation, vie associative, démocratie participative.

Je vous propose de fixer à 20 le nombre de membres de chaque commission. Jusque-là, il y avait un nombre différent de membres selon les commissions. Donc, nous souhaitons harmoniser et simplifier le nombre de membres avec :

- 14 membres, pour la majorité « Nouvelle Ère » ;
- 4 membres, pour la liste « Nous aimons Pau » ;
- et 2 membres, pour la liste « L'espérance pour Pau » ;

qui ont été consultés et qui nous ont proposé les candidats suivants :

LA COMMISSION FINANCES, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, COMMERCE NUMÉRIQUE

- pour la liste « Nouvelle Ère » : Monsieur JABRANE, Madame LAJARIGE, Monsieur LANTA, Madame FAURE, Madame ALONSO, Monsieur RIETSCH, Monsieur GARCIA, Madame BIRON, Madame STEINS, Madame MAZÉAS DOLOREA, Monsieur BRÉVART, Monsieur LECHHAB VACOSSIN, Monsieur LAMAS, Madame CARRESSE ;
- pour la liste « Nous aimons Pau » : Monsieur GRUSSAUTTE, Monsieur LACOSTE, Monsieur SAUBATTE et Monsieur CHENEVIÈRE ;
- et pour la liste « L'espérance pour Pau » : Madame TAILLEFER et Monsieur DUSSAUT.

LA COMMISSION URBANISME, TRAVAUX, HABITAT, VOIRIE, ENVIRONNEMENT

- pour la liste « Nouvelle Ère » : Madame TORREJON, Monsieur PLANELLS, Madame FAURE, Madame CAMELOT, Monsieur LECHHAB VACOSSIN, Monsieur LAMBLIN, Madame LEENKNEGT, Monsieur BRÉVART, Monsieur LAHORE, Monsieur RIETSCH, Monsieur JABRANE, Madame CARRESSE, Monsieur MOPENZO'SUAKA, Madame CABANILLAS ;
- pour la liste « Nous aimons Pau » : Monsieur GRUSSAUTTE, Monsieur BERTONAZZI, Monsieur CHENEVIÈRE, Monsieur LACOSTE ;
- et pour la liste « L'espérance pour Pau » : Madame BOISSEAU-DESCHOUARTS et Madame TAILLEFER.

LA COMMISSION ACTION SOCIALE ET VIE DANS LA VILLE

- pour la liste « Nouvelle Ère » : Monsieur LAMAS, Monsieur ESTANGUET, Madame MAZA, Madame ALONSO, Madame BATCABE, Madame STEINS, Monsieur PLANELLS, Madame CHETAUD, Madame BURDIN, Monsieur MARTINS, Monsieur HAJBI, Madame TORREJON, Monsieur REBELLE, Madame CARRESSE ;
- pour la liste « Nous aimons Pau » : Monsieur KHALEF, Madame JOHNSON LE LOHER, Madame GRAMMONTIN et Madame POILLION ;
- et pour la liste « L'espérance pour Pau » : Monsieur DUSSAUT et Monsieur GUICHAOUA.

ET ENFIN, POUR LA COMMISSION SPORT, CULTURE, ANIMATION, VIE ASSOCIATIVE, DEMOCRATIE PARTICIPATIVE.

- pour la liste Nouvelle Ère : Madame CABANNES, Monsieur REBELLE, Monsieur LAMBLIN, Madame BUSSY, Monsieur GARCIA, Madame BATCABE, Monsieur FRASCA, Monsieur MARTINS, Madame MAZA, Madame BAAZIZI, Monsieur MOPENZO'SUAKA, Monsieur ESTANGUET, Madame LAJARIGE, Madame CABANILLAS ;
- pour la liste « Nous aimons Pau » : Madame JOHNSON LE LOHER, Monsieur KHALEF, Monsieur LACOSTE et Monsieur SAUBATTE ;
- et pour la liste « L'espérance pour Pau » : Monsieur GUICHAOUA et Madame BOISSEAU-DESCHOUARTS.

Je vous précise que cela, ce sont les membres, donc, les 20 membres de chacune des commissions, mais que nous souhaitons évidemment ouvrir la présence en commission à tous les conseillers municipaux intéressés, qui peuvent y venir en auditeur libre, participer aux débats, mais sans voix délibérative, si tant est que la commission ait à se prononcer à un moment ou à un autre sur l'avis qu'elle doit donner sur les délibérations du conseil municipal.

Je vous précise également que je souhaite que les présidents de commission organisent les commissions d'étude en deux temps :

- un temps assez réglementaire ou statutaire, au cours duquel la commission examine, pour les affaires qui la concerne, les délibérations à venir du conseil municipal ;
- et un temps, peut-être un peu moins statutaire, au cours duquel un sujet de fond sera abordé et discuté avec l'ensemble des conseillers municipaux y participant.

Je vais vous demander...

Oui, Monsieur Lacoste....

M. LACOSTE :

Juste une question pratique : vous souhaitez que les commissions soient en présentiel ou vous souhaitez poursuivre le fait qu'elles puissent être en visioconférence ?

M. le Maire :

Je souhaite qu'elles soient en mixte.

M. LACOSTE :

Très bien, merci.

M. le Maire :

En fait, je souhaite qu'elles soient surtout fréquentées et suivies. Voilà. Donc, tout ce qui arrangera les conseillers et qui leur facilitera le fait de pouvoir suivre les commissions et d'y assister sera mis en avant. C'est-à-dire que s'ils préfèrent y assister en visio, ils pourront y assister en visio ; mais certains voudront être présents, et donc, je souhaite que l'on puisse se mettre dans une salle de réunion où ceux qui veulent être présents sont présents et ceux qui suivent en visioconférence aient une bonne retransmission de ce qui se passe dans la salle.

M. LACOSTE :

Merci.

M. le Maire :

Je vous en prie.

On va passer au vote. J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci. Le scrutin est clos.

Donc, nous avons 52 exprimés :

- 52 « pour » à l'unanimité.

Merci

1 abstention : M. Dylan GUICHAOUA

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

6 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE PAU : **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Très bien, délibération n°6, le Centre communal d'action sociale.

Donc, il s'agit là d'une délibération tendant à fixer la composition du conseil d'administration. Le code de l'action sociale et des familles prescrit que le conseil d'administration soit composé d'élus désignés par le conseil municipal à la représentation proportionnelle et de membres nommés par arrêté du maire. Parmi ces membres nommés, il y en a quatre qui doivent appartenir à des collèges prédéterminés.

Donc :

- le premier collège, si je puis dire, c'est un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- le deuxième collège, c'est celui des représentants des associations familiales ;
- le troisième, les associations de retraités et personnes âgées ;
- et le quatrième, les associations de personnes handicapées.

Donc, les associations concernées ont été formellement appelées à proposer leurs candidatures, par un avis d'appel public qui se termine le 16 avril prochain. Donc, pour ceux qui nous entendent et qui souhaiteraient proposer des candidatures pour intégrer le conseil d'administration du CCAS, vous avez jusqu'au 16 avril prochain pour vous manifester.

Les membres nommés et les membres élus sont en nombre égal. Et donc, je vous propose de fixer à 17 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS.

Donc, avec :

- le maire comme président ;
- 8 administrateurs élus ;
- 8 administrateurs nommés (4 dans les catégories que je vous ai d'ores et déjà énoncées, et 4 personnes qualifiées).

Si certains souhaitent déposer des candidatures, je vous invite à le faire maintenant, dans les 15 minutes qui viennent - alors, sachant que nous avons déjà eu trois candidatures et qu'elles sont d'ores et déjà enregistrées - mais je dois officiellement vous inviter à les déposer pour ceux qui souhaitent en déposer d'autres.

J'ai une liste pour chacun des 3 groupes, donc cela, c'est enregistré. Si jamais il y a d'autres listes qui veulent être déposées, je dois officiellement ouvrir la possibilité de le faire pour les 15 prochaines minutes.

Donc, je vais vous proposer de voter sur la composition du conseil d'administration du CCAS, à 17 membres.

Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Et le scrutin est clos.

Donc, nous avons 53 exprimés :

- 53 « pour ».

Je vous remercie ; à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

7 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

On va procéder de la même façon pour la commission d'appel d'offres, qui est composée :

- du maire ou de son représentant ;
- et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Et donc, il vous est proposé de fixer les conditions du dépôt de liste, donc, pour les 15 prochaines minutes et d'approuver la constitution de la commission d'appel d'offres telle que je viens de vous le dire.

Donc, on va couvrir le scrutin.

On peut ouvrir le scrutin, s'il vous plaît ?

Merci, le scrutin est clos.

Donc, 52 exprimés :

- 52 « pour ».

Merci, pour l'unanimité.

Ah non ! une abstention, pardon.

1 abstention : M. Sulaymân KHALEF

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

8 - COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC : CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Je vais vous proposer de procéder de la même façon pour la commission de délégation de service public, avec un dépôt de liste possible pour les 15 prochaines minutes. Et la composition de la commission par :

- le maire ou son représentant ;
- 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle.

J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

Pour 53 Exprimés :

- 53 « pour ».

Merci, pour cette unanimité.

Adopté à l'unanimité

9 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°9, constitution de la Commission consultative des services publics locaux, laquelle a pour rôle d'examiner :

- les rapports des délégataires de services publics ;
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et sur les services d'assainissement ;
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- et le rapport établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce ;
- et tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement avant la décision d'y engager le service.

Le président de cette commission présente, avant le 1^{er} janvier de chaque année, un état des travaux réalisés par ladite commission au cours de l'année précédente.

La commission est présidée par le maire ou son représentant.

Elle est composée des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et de représentants des usagers et des habitants intéressés.

Et donc, je vous propose de composer cette commission par :

- 5 conseillers municipaux titulaires ;
- et 5 conseillers municipaux suppléants ;
- 3 représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;
- et 3 suppléants.

J'ai reçu les candidatures suivantes.

La liste « Nouvelle Ère » avec pour titulaires :

- Monsieur LANTA
- Madame STEINS
- Madame BURDIN
- Madame DUBUS
- Monsieur GARCIA

et pour suppléants :

- Monsieur JABRANE
- Madame CARRESSE
- Monsieur FRASCA
- Madame BAAZIZI
- et Monsieur MARTINS

Pour la liste « Nous Aimons Pau », comme titulaires :

- Madame WOLFS
- Monsieur CHENEVIÈRE
- Madame POILLION

- Monsieur LACOSTE
- et Monsieur GRUSSAUTE

et pour suppléants :

- Monsieur SAUBATTE
- Madame GRAMMONTIN
- Monsieur KHALEF
- Monsieur LAURAND
- et Madame JOHNSON LE LOHER.

et pour « L'espérance pour Pau », comme titulaires :

- Madame TAILLEFER
- Monsieur DUSSAUT

et pour suppléants :

- Madame BOISSEAU-DESCHOUARTS
- et Monsieur GUICHAOUA.

Donc, ceux qui souhaitent voter pour la liste « Nouvelle Ère », c'est le n°1 ; pour la liste « Nous Aimons Pau », c'est le n°2 ; et pour la liste « L'espérance pour Pau », c'est le n°3.

J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

Donc la liste :

« Nouvelle Ère » a obtenu :	39 voix	soit 73,6% ;
« Nous Aimons Pau » a obtenu :	10 voix	soit 18,9% ;
« L'espérance pour Pau » a obtenu :	4 voix	soit 7,5%.

Je pense que... pas d'interprétation. Je pense que quelqu'un a tapé sur le mauvais chiffre, à moins qu'il n'y ait déjà un peu d'eau dans le gaz chez vous, mais je n'ose l'imaginer.

Alors, résultat du scrutin, donc, nombre d'inscrits : 53

39 suffrages exprimés pour la liste « Nouvelle Ère », donc, 4 sièges obtenus.

Sont élus :

- Monsieur Lanta, Madame Steins, Madame Burdin et Madame Dubus ;
- et comme suppléants : Monsieur Jabrane, Madame Carresse, Monsieur Frasca, Madame Baazizi.

Pour la liste « Nous Aimons Pau » : 10 suffrages obtenus, 1 siège.

Soit :

- Madame Wolfs comme titulaire ;
- et Monsieur Saubatte comme suppléant.

Et pour la liste « L'espérance pour Pau », 4 suffrages obtenus. Et donc, pas de siège.

Merci.

Trois listes de candidats ont été déposées.

Les résultats de l'élection au scrutin public sont les suivants :

Inscrits : 53

Votants : 53

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 53

Liste Nouvelle Ere, conduite par Ivan LANTA : 39 voix

Liste Nous aimons Pau, conduite par Patricia WOLFS : 10 voix

Liste L'espérance pour Pau, conduite par Margaux TAILLEFER : 4 voix

Sont élus membres de la commission consultative des services publics locaux :

Titulaires

Liste Nouvelle Ere conduite par Ivan LANTA :

- Ivan LANTA
- Claire STEINS
- Julie BURDIN
- Eve DUBUS

Liste Nous aimons Pau conduite par Patricia WOLFS :

- Patricia WOLFS

Suppléants

Liste Nouvelle Ere conduite par Ivan LANTA :

- Medhy JABRANE
- Marie-Claire CARRESSE
- Eric FRASCA
- Naïma BAAZIZI

Liste Nous aimons Pau conduite par Patricia WOLFS :

- Eric SAUBATTE

10 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

On va procéder, maintenant, à la constitution de la commission communale des impôts directs qui intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, notamment :

- en dressant la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ;
- l'évaluation des propriétés bâties ;
- l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- et la possibilité de formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation.

En d'autres termes, c'est ce que l'on appelle les bases, qui permettent ensuite de fixer la taxe foncière en application du taux que nous voterons tout à l'heure.

Donc, la CCID dans les communes de plus de 2 000 habitants est composée du maire, d'un adjoint délégué qui préside la Commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Nous vous proposons de voter une liste de 16 titulaires et de 16 suppléants, afin que le directeur départemental des finances publiques puisse choisir dans cette liste les 8 commissaires qu'il compte ou qu'il souhaite désigner.

Je vous propose d'adopter la liste suivante.

Pour les 16 titulaires :

- Monsieur Medhi JABRANE, Monsieur Maverick MARTINS, Monsieur Frédéric PLANELLS, Monsieur Frédéric LAHORE, Madame Naïma BAAZIZI, Monsieur Franck LAMAS, Madame Nicole BIRON, Monsieur Tunçay CILGI, Monsieur Morgan LECHHAB VACOSSIN, Madame Sylviane MAZÉAS DOLOREÀ, Madame Anne-Marie BATCABE, Madame Marianne LAJARIGE, Madame Marion BUSSY, Madame Marie-Claire CARRESSE, Monsieur Régis LAURAND et Madame Sabine POILLION.

et pour les suppléants :

- Madame Ève DUBUS, Monsieur Frédéric GARCIA, Madame Virginie LEENKNEGT, Madame Clémentine CHETAUD, Madame Nathalie CABANNES, Monsieur Ivan LANTA, Monsieur Michel RIETSCH, Madame Émilie ALONSO, Madame Stéphanie MAZA, Monsieur Mounir HAJBI, Monsieur Stéphane ESTANGUET, Monsieur Abdelhiz MOSTEFASBA, Madame Marie-Rosa CABANILLAS, Madame Julie BURDIN, Monsieur Thibault CHENEVIÈRE et Monsieur Jean-Marc GRUSSAUTE.

Je vais ouvrir le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

49 Exprimés :

- 49 « pour » ;
- 4 abstentions.

Merci, chers collègues.

4 abstentions : Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER, M. Dylan GUICHAOUA

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

11 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE PAU A L'AGENCE FRANCE LOCALE ET GARANTIE DES ENGAGEMENTS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°11 : la désignation des représentants de la ville de Pau à l'Agence France locale. Donc, Agence France Locale est un groupe qui apporte des garanties financières aux emprunts des collectivités locales. Je ne développe pas plus. Je suis sûr que vous avez tous lu la délibération.

Sont candidats pour représenter la ville de Pau à l'Agence France locale :

en titulaire :

- Monsieur Maverick MARTINS

et en suppléante :

Madame Marianne LAJARIGE.

Donc, je vous propose de valider et d'accepter ces candidatures.

Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

41 Exprimés :

- 41 « pour » ;
- 12 abstentions.

Je vous remercie.

12 abstentions : M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, M. Eric SAUBATTE, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Sabine POILLION, M. Sulaymân KHALEF, Mme Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER, M. Dylan GUICHAOUA

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

12 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération suivante, c'est la constitution de la commission communale pour l'accessibilité, qui a pour mission de dresser le constat de l'état d'accessibilité :

- du cadre bâti existant ;
- de la voirie ;
- des espaces publics ;
- des transports ;
- qui organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Elle établit un rapport annuel.

Il existe également une commission intercommunale pour l'accessibilité. Compte-tenu des répartitions de compétences entre la ville et l'agglomération, la Commission communale d'accessibilité de la ville de Pau a pour mission de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant et de la voirie.

La Commission se compose :

- de représentants de la commune ;
- d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique ;
- et d'associations ou organismes représentant les personnes âgées ;
- le représentant des acteurs économiques ainsi que d'autres représentants des usagers de la ville.

Il vous est proposé que la Commission soit composée de 33 membres :

- dont 8 conseillers municipaux représentant la ville de Pau ;
- 25 représentants d'associations ou organismes de personnes handicapées.

Et donc, je vous propose les candidats suivants :

- Monsieur Mounir Hajbi, Madame Émilie Alonso, Monsieur Frédéric Garcia, Madame Marie-Rosa Cabanillas, Monsieur Lambert Georges Mopenzo'Suaka, Monsieur Bernard Lamblin, Monsieur Frédéric Planells, Monsieur Stéphane Estanguet, Madame Patricia Wolfs et Monsieur Sulaymân Khalef.

Et j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci. Le scrutin est clos.

49 Exprimés :

- 49 « pour » ;
- et 4 abstentions.

Très bien.

4 abstentions : Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER, M. Dylan GUICHAOUA

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

13 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE SYNDICATS MIXTES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération suivante, la désignation des représentants au sein de syndicats mixtes, en l'occurrence deux syndicats :

- le Syndicat intercommunal du Centre de loisirs de Narcastet, au sein duquel la ville de Pau a deux représentants. Et donc, il vous est proposé de désigner :
 - Madame Steins et Monsieur Lamas.

- et le syndicat Territoire d'énergie 64, au sein duquel la ville de Pau a 17 représentants titulaires et 17 suppléants. Et donc, il vous est proposé de désigner comme titulaires :

- Monsieur Lamblin, Monsieur Rebelle, Madame Leenknecht, Monsieur Rietsch, Madame Camelot, Madame Torrejon, Monsieur Planells, Madame Chetaud, Madame Faure, Madame Mazéas Doloréa, Madame Bussy, Madame Alonso, Monsieur Grussaute, Monsieur Chenevière, Monsieur Bertonazzi, Madame Grammontin et Monsieur Dussaut.

et comme suppléants :

- Madame Cabannes, Monsieur Martins, Monsieur Cilgi, Monsieur Frasca, Madame Maza, Monsieur Estanguet, Monsieur Brévar, Monsieur Mostefasba, Monsieur Jabrane, Monsieur Garcia, Monsieur Mopenzo'Suaka, Monsieur Lahore, Monsieur Laurand, Madame Johnson Le Loher, Monsieur Saubatte, Monsieur Lacoste et Madame Taillefer.

Et j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

Donc, 53 exprimés :

- 53 « pour »

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

14 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE ET DES SOCIETES PUBLIQUES LOCALES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°14, c'est la désignation des représentants de la ville de Pau au sein des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales.

Donc, il vous est proposé :

1. Pour la SEM Pau Béarn Habitat, au conseil d'administration, 4 représentants :

- Monsieur Planells, Monsieur Lamas, Monsieur Hajbi et Madame Chetaud.

et à l'Assemblée générale, 2 représentants :

- Monsieur Mopenzo'Suaka et Madame Camelot.

2. Pour la SEM Pau Pyrénées, 5 représentants au Conseil d'administration :

- Madame Lajarige, Monsieur Jabrane, Monsieur Martins, Madame Alonso, Madame Biron.

et à l'Assemblée Générale, 2 représentants :

- Madame Dubus et Monsieur Mostefasba

3. Pour la SPL Pau Béarn Pyrénées Evénements, 6 représentants au Conseil d'administration :

- Madame Cabannes, Madame Lajarige, Monsieur Rebelle, Madame Biron, Monsieur Garcia, Madame Wolfs.

et un représentant à l'Assemblée générale :

- Madame Lajarige.

4. Pour la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration, 4 représentants au Conseil d'administration :

- Madame Camelot, Madame Leenknecht, Monsieur Brévar et Madame Alonso.

et 1 représentant à l'Assemblée - une représentante, en l'occurrence - à l'Assemblée générale :

- Madame Camelot.

5. Pour la SPL Halles et République, 5 représentants au Conseil d'administration :

- Madame Lajarige, Monsieur Jabrane, Madame Maza, Monsieur Martins, Monsieur Chenevière.

et 1 représentant à l'Assemblée générale :

- Monsieur Jabrane.

6. Et pour la SPL des Pyrénées-Atlantiques, le conseil d'administration, donc, 1 représentant :

- Monsieur Jabrane, au conseil d'administration, ou à défaut l'Assemblée spéciale des actionnaires ;

et pour l'Assemblée générale, 1 représentant :

- Monsieur Jabrane, également.

7. Enfin pour la STAP, 1 représentant au conseil d'administration - une représentante, en l'occurrence - :

- Madame Faure.

S'il n'y a pas d'observation, on va passer au vote.

J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

49 Exprimés :

- 49 « pour » ;
- et 4 abstentions.

Merci, chers collègues.

4 abstentions : Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER, M. Dylan GUICHAOUA

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

15 - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°15, c'est la désignation des représentants du conseil municipal pour siéger au sein de divers organismes. Alors, je vais juste vous demander de me dispenser de la lecture de l'ensemble des désignations que normalement vous avez par écrit sur table. Voilà. Donc, sauf si quelqu'un tient vraiment à ce que je fasse la lecture, sinon, je vous invite à prendre connaissance, pour ceux qui ne l'ont pas fait, du document que vous avez sur table.

Sont candidats :

➤ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE :

Groupement d'Intérêt Public/Développement Social Urbain (GIP/DSU) de l'agglomération de Pau

Conseil d'administration et assemblée générale

1 titulaire : Marie-Rosa CABANILLAS

1 suppléant : Stéphanie MAZA

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de l'agglomération de Pau

Comité de pilotage :

1 titulaire : Mehdi JABRANE

1 suppléant : Mounir HAJBI

Comité Local pour l'emploi-Territoire Zéro Chômeur de Longue durée

1 représentant : Émilie ALONSO

Association centre-ville en mouvement

Conseil d'administration et assemblée générale

1 titulaire : Marianne LAJARIGE

1 suppléant : Émilie ALONSO

➤ ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT PUBLIC - Écoles Maternelles (Conseils d'écoles)

École Arc en Ciel

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

École Bouillorce

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Pierre et Marie Curie

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Hippodrome

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Henri Lapuyade

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Marie-Rosa CABANILLAS

École Marca

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Émilie ALONSO

École Gaston Phoebus

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Émilie ALONSO

ENSEIGNEMENT PUBLIC - Écoles élémentaires (Conseils d'écoles) :

École Bouillerce

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Pierre et Marie Curie

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Henri Lapuyade

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Marie-Rosa CABANILLAS

École Marca

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Émilie ALONSO

École Gaston Phoebus

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Émilie ALONSO

ENSEIGNEMENT PUBLIC - Groupes Scolaires (Conseils d'écoles)

École des 4 Coins du Monde

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Mounir HAJBI

École Maréchal Bosquet

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Émilie ALONSO

École Le Buisson

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Marie-Rosa CABANILLAS

École Les Fleurs

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

École Henri IV

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Émilie ALONSO

École Les Lauriers

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Marie-Rosa CABANILLAS

École Les Lilas

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Stanislas Lavigne

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

École Marancy

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Bernard LAMBLIN

École Nandina Park

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

École Jean Sarrailh

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

École Léon Say

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric PLANELLS

École Trianon

Le maire ou son représentant et 1 représentant : Frédéric GARCIA

ENSEIGNEMENT PUBLIC - SECONDAIRE:

Collège Clermont

Conseil d'administration

1 titulaire : Frédéric GARCIA

1 suppléant : Frédéric PLANELLS

Commission permanente

1 représentant : Frédéric GARCIA

Collège Jeanne d'Albret

Conseil d'administration

1 titulaire : Marie-Rosa CABANILLAS

1 suppléant : Cécile FAURE

Commission permanente

1 représentant : Marie-Rosa CABANILLAS

Collège Marguerite de Navarre

Conseil d'administration

1 titulaire : Émilie ALONSO

1 suppléant : Maverick MARTINS

Commission permanente

1 représentant : Émilie ALONSO

Collège Pierre Emmanuel

Conseil d'administration

1 titulaire : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

1 suppléant : Sylviane MAZEAS DOLOREA

Commission permanente

1 représentant : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

Lycée Professionnel Honoré Baradat

Conseil d'administration

1 titulaire : Bernard LAMBLIN

1 suppléant : Stéphanie MAZA

Commission permanente

1 représentant : Bernard LAMBLIN

Lycée Louis Barthou

Conseil d'administration

1 titulaire : Émilie ALONSO

1 suppléant : Marion BUSSY

Commission permanente

1 représentant : Émilie ALONSO

Lycée Saint-Cricq

Conseil d'administration :

1 titulaire : Émilie ALONSO

1 suppléant : Marie-Rosa CABANILLAS

Commission permanente

1 représentant : Émilie ALONSO

Lycée Saint-John Perse

Conseil d'administration

1 titulaire : Frédéric GARCIA

1 suppléant : Sylvain BREVART

Commission permanente

1 représentant : Frédéric GARCIA

ENSEIGNEMENT PRIVÉ:**Calandreta**

Conseil d'établissement

1 représentant : Émilie ALONSO

École Privée Joyeux Béarn

Conseil d'établissement

1 représentant : Anne-Marie BATCABE

École Privée Saint-Dominique

Conseil d'établissement

1 représentant : Maverick MARTINS

École Privée Sainte-Jeanne-Elisabeth

Conseil d'établissement

1 représentant : Stéphane ESTANGUET

École Privée Nicolas Barré Saint-Maur

Conseil d'établissement

1 représentant : Virginie LEENKNEGT

École Privée Sainte-Ursule

Conseil d'établissement

1 représentant : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA

Association éducation Ensemble scolaire Immaculée Conception Beau Frêne / Saint-François d'Assise

Conseil d'établissement

1 représentant : Naïma BAAZIZI

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**École Nationale Supérieure en Génie des Technologies Industrielles (ENS -GTI) de Pau**

Conseil d'administration

1 titulaire : Nicole BIRON

1 suppléante : Marion BUSSY

Institut Universitaire de Technologie (I.U.T.) des Pays de l'Adour

Conseil de l'IUT

1 titulaire : Michel RIETSCH

1 suppléante : Franck LAMAS

École Supérieure d'Art et de Design des Pyrénées (ESAD des Pyrénées)

Conseil d'administration

4 titulaires : Nicole BIRON, Michel REBELLE, Maverick MARTINS, Clarisse JOHNSON LE LOHER

4 suppléants : Nathalie TORREJON, Frédéric PLANELLS, Michel RIETSCH, Sabine POILLION

Université du Temps Libre U.T.L.A

1 titulaire : Marie-Claire CARRESSE

1 suppléant : Sylviane MAZEAS DOLOREA

Association Institut Confucius de Pau Pyrénées

1 titulaire : Emmanuelle CAMELOT

1 suppléant : Anne-Marie BATCABE

➤ **ENVIRONNEMENT –CADRE DE VIE**

Association ECOCENE

1 représentant : Virginie LEENKNEGT

Association Maison de la Nature et de l'Environnement de Pau

Assemblée générale

2 représentants : Virginie LEENKNEGT, Cécile FAURE

Conseil d'administration

1 représentant : Cécile FAURE

Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Assemblée générale

1 représentant : Virginie LEENKNEGT

➤ **HABITAT**

SA HLM Domofrance

Assemblée générale

1 représentant : Bernard LAMBLIN

Association SOLIHA Pyrénées Béarn Bigorre

Conseil d'administration

1 titulaire : Frédéric PLANELLS

1 suppléant : Marie-Claire CARRESSE

➤ **SOCIAL - SANTÉ**

SOCIAL

Convention Territoriale Globale (CTG)

Comité de pilotage

1 représentant : Anne-Marie BATCABE

Centre Social La Pépinière

Comité de gestion

-Le maire ou son représentant et 4 représentants :

-Naïma BAAZIZI

-Stéphanie MAZA

-Franck LAMAS

-Thibault CHENEVIÈRE

- Association des Usagers de la Pépinière

Conseil d'administration

2 représentants : Frédéric PLANELLS, Virginie LEENKNEGT

Association APAVIM

1 représentant : Emmanuelle CAMELOT

Association Relais Bébé Béarn

Assemblée générale

1 représentant : Franck LAMAS

Association au Service de l'Enfance

Assemblée générale

1 représentant : Claire STEINS

Conseil d'administration

1 représentant : Claire STEINS

Association des Jardins Familiaux de l'Agglomération Paloise

2 représentants : Nathalie TORREJON, Virginie LEENKNEGT

Association Du Côté des Femmes

1 représentant : Marie-Rosa CABANILLAS

Centre d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF)

1 représentant : Julie BURDIN

Association Régionale des Infirmes Moteurs d'Origine Cérébrale (ARIMOC) du Béarn

1 représentant : Stéphane ESTANGUET

Association Aide et Intervention à Domicile Béarn et Soule (AID 64)

1 représentant : Stéphane ESTANGUET

Réseau mondial et francophone « villes et communauté amies des aînés »

1 représentant : Sylviane MAZEAS DOLOREA

ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

ADAPEI - ESAT (Etablissements et Services d'Aide par le Travail) du Hameau

Conseil de la vie sociale

1 représentant : Stéphane ESTANGUET

PEP - ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail) Jean Genèze

Conseil de la vie sociale

1 représentant : Stéphane ESTANGUET

SANTÉ

Centre Hospitalier de Pau

Conseil de surveillance

Le maire, président de droit et 1 représentant : Émilie ALONSO

Centre Hospitalier des Pyrénées

Conseil de surveillance

1 représentant : Émilie ALONSO

Centre de G rontologie Pontacq-Nay-Jurancon

Conseil de surveillance

1 repr sentant :  milie ALONSO

R seau Fran ais des villes-sant  de l'OMS

1 repr sentant :  milie ALONSO

➤ **SOCIO-CULTUREL**

Acad mie de B arn

Assembl e g n rale

1 titulaire : Maverick MARTINS

1 suppl ant : Michel REBELLE

Fonds Royal du Mus e Bernadotte de Pau

Conseil d'administration

Le maire membre de droit et 2 repr sentants : Marianne LAJARIGE, Maverick MARTINS

 tablissement Public de Coop ration Culturelle (EPCC) – Orchestre de Pau Pays de B arn

Conseil d'administration

3 titulaires : Michel REBELLE, Mehdi JABRANE, Claire STEINS

3 suppl ants : Marie-Rosa CABANILLAS, Sylviane MAZEAS DOLOREA, Maverick MARTINS

Groupe ment d'Int r t Public « Caf s culture »

1 titulaire : Marie-Rosa CABANILLAS

1 suppl ant : Maverick MARTINS

Centre de culture scientifique, technique et industrielle Science Odyss e

1 repr sentant : C cile FAURE

Association Espaces Pluriels

Assembl e g n rale et conseil d'administration

1 titulaire : Anne-Marie BATCABE

1 suppl ant : Michel REBELLE

Association Concert'o

1 titulaire : Mehdi JABRANE

1 suppl ant : Franck LAMAS

Harmonie Paloise

Assembl e g n rale et conseil d'administration

1 titulaire : Fr d ric GARCIA

1 suppl ant : Franck LAMAS

Association Collectif Th  tre Jeunes

Assembl e g n rale et conseil d'administration

1 titulaire : Marie-Rosa CABANILLAS

1 suppl ant : Maverick MARTINS

Association Ostau Biarn s

1 repr sentant :  milie ALONSO

MJC Fleurs Saragosse

Conseil d'administration

Le maire membre de droit et 3 représentants : Lambert Georges MOPENZO'SUAKA, Frédéric GARCIA, Stéphanie MAZA

Maison pour tous Léo Lagrange

1 représentant : Nathalie TORREJON

Association Vivre ma Ville

Assemblée générale et conseil d'administration

1 représentant : Anne-Marie BATCABE

Association Animation Francas de Pau pour l'Enfance et la Jeunesse

Conseil d'administration

1 représentant : Yvan LANTA

➤ **SPORTS ET LOISIRS**

Établissement Public Réseau Sport 64, Centre Départemental Nelson Paillou

Conseil d'administration

1 titulaire : Nathalie CABANNES

1 suppléant : Frédéric GARCIA

Association Nationale des Élus en charge du sport (ANDES)

1 représentant : Nathalie CABANNES

Office Municipal des Sports

3 représentants : Nathalie CABANNES, Frédéric GARCIA, Frédéric LAHORE

Société d'Encouragement des Pyrénées-Atlantiques pour l'Élève du Cheval

1 représentant : Frédéric LAHORE

Et donc, j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

44 exprimés :

- 44 « pour » ;
- et 5 abstentions ;
- 4 ne prennent pas part au vote.

Très bien, je vous remercie.

C'est adopté.

5 abstentions : M. Sulaymân KHALEF, Mme BOISSEAU-DESCHOUARTS Christine, M. Pierre DUSSAUT, Mme Margaux TAILLEFER, M. Dylan GUICHAOUA

N'ont pas pris part au vote : M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND)

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

M. le Maire :

Délibération n°16, donc, dans la suite de ce que nous avons voté pour la composition du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, nous allons voter les représentants de la ville au sein de ce conseil d'administration, Madame Cabannes.

16 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE PAU : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Nathalie CABANNES

Mme CABANNES :

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, donc, il nous appartient d'élire les 8 représentants appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS.

Les listes suivantes ont été déposées :

- Pour « Nouvelle Ère » : Franck Lamas, Clémentine Chetaud, Ivan Lanta, Anne-Marie Batcabe, Mounir Hajbi, Naïma Baazizi, Frédéric Planells, Julie Burdin.
- Pour la liste « Nous Aimons Pau » : Jean Lacoste, Nadia Grammontin, Sandrine Poillion, Jean-Marc Grussautte, Sulaymân Khaleb, Clarisse Johnson Le Loher, Régis Laurand, Kenny Bertonazzi.
- Et pour la liste « L'espérance pour Pau » : Pierre Dussaut, Christine Boisseau-Deschouarts, Dylan Guichaoua, Margaux Taillefer.

Il vous appartient de bien vouloir procéder à l'élection.

M. le Maire :

Donc, pour la liste « Nouvelle Ère » c'est le numéro 1 ; pour la liste « Nous aimons Pau », c'est le numéro 2 - j'ai l'impression d'être Nikos Aliagas - et pour la liste « L'espérance pour Pau », c'est le numéro 3.

J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Je vous précise, d'ailleurs, sur ce vote électronique, que jusqu'à la clôture du scrutin, vous pouvez changer votre vote. Il faut appuyer sur la petite croix et refaire votre vote. C'est le dernier vote qui est pris en compte. Voilà, si vous avez un doute.

Mme CABANNES :

De combien de temps on dispose, pour changer ?

M. le Maire :

Jusqu'à la clôture du scrutin.

Donc, le scrutin est clos.

53 Exprimés :

liste « Nouvelle Ère » :	38 voix	71,7%
liste « Nous aimons Pau » :	11 voix	20,8%
et liste « L'espérance pour Pau » :	4 voix	7,5%.

Je vais vous donner le résultat en termes de sièges.

Donc :

pour la liste « Nouvelle Ère » : 38 suffrages obtenus - 6 sièges obtenus :

- Monsieur Lamas, Madame Chetaud, Monsieur Lanta, Madame Batcabe, Monsieur Hajbi, Madame Baazizi ;

pour la liste, « Nous aimons Pau » : 11 suffrages obtenus - 2 sièges obtenus :

- Monsieur Lacoste et Madame Grammontin ;

et pour la liste « L'espérance pour Pau » : 4 suffrages obtenus, ce qui ne correspond pas une obtention de sièges.

Trois listes de candidats ont été déposées.

Les résultats de l'élection au scrutin secret sont les suivants :

Inscrits : 53

Votants : 53

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 53

Liste Nouvelle Ere, conduite par Franck LAMAS : 38 voix

Liste Nous aimons Pau, conduite par Jean LACOSTE : 11 voix

Liste L'espérance pour Pau, conduite par Pierre DUSSAUT : 4 voix

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action social de la Ville de Pau :

Liste Nouvelle Ere conduite par Franck LAMAS :

- Franck LAMAS
- Clémentine CHETAUD
- Ivan LANTA
- Anne-Marie BATCABE
- Mounir HAJBI
- Naïma BAAZIZI

Liste Nous aimons Pau conduite par Jean LACOSTE :

- Jean LACOSTE
- Nadia GRAMMONTIN

M. le Maire :

Délibération n°17, élection de la Commission d'appel d'offres, Madame Cabannes.

17 - ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Nathalie CABANNES

Mme CABANNES :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, cette commission est chargée d'attribuer les marchés publics, de donner un avis sur tout projet d'avenant à un marché public, de siéger en qualité de jury dans tous les cas prévus par le code de la commande publique.

Les listes suivantes ont été déposées :

Pour « Nouvelle Ère »

- les titulaires : Sylviane Mazéas Doloréa, Frédéric Planells, Marianne Lajarige, Emmanuelle Camelot, Stéphanie Maza.
- en suppléants : Éric Frasca, Émilie Alonso, Morgan Lechhab Vacossin, Lambert Georges Mopenzo'Suaka et Tunçay Cilgi.

Pour la liste « Nous aimons Pau »

- Titulaires : Patricia Wolfs, Nadia Grammontin, Sulaymân Khalef, Kenny Bertonazzi, Éric Saubatte.
- Suppléants : Jean Lacoste, Jean Marc Grussautte, Régis Laurand, Clarisse Johnson Le Loher, Thibault Chenevière.

Pour la liste « L'espérance pour Pau »

- Titulaire : Pierre Dussaut, Margaux Taillefer
- Suppléants : Christine Boisseau-Deschouarts, Dylan Guichaoua.

M. le Maire :

Merci !

Donc, je vais couvrir le scrutin : 1, liste « Nouvelle Ère », 2, liste « Nous aimons Pau » ; 3, liste « L'espérance pour Pau ».

Il est procédé au vote.

Le scrutin est clos.

Donc, 53 Exprimés :

- liste « Nouvelle Ère »	38 voix	71,7%
- liste « Nous Aimons Pau »	11 voix	20,8%
- liste « L'espérance pour Pau »	4 voix	7,5%.

Je vais vous donner la répartition des sièges, dès qu'elle sera établie.

J'en profite pour vous dire que je désignerai comme présidente de la commission d'appel d'offres, Madame Faure, qui ne fait pas l'objet d'une élection puisque c'est une désignation du maire directe.

Merci.

Donc, la commission d'appel d'offres :

pour la liste « Nouvelle Ère » : 38 suffrages obtenus - 4 sièges obtenus :

- Madame Mazéas Doloréa, Monsieur Planells, Madame Lajarige et Madame Camelot ;
- en suppléants : Monsieur Frasca, Madame Alonso, Monsieur Lechhab Vacossin et Monsieur Mopenzo'Suaka ;

pour la liste « Nous aimons Pau » : 11 suffrages obtenus - un siège obtenu :

- Madame Patricia Wolfs comme titulaire ;
- et Monsieur Lacoste comme suppléant ;

et pour la liste « L'Espérance pour tous : 4 suffrages obtenus, donc, pas de siège.

Trois listes de candidats ont été déposées.

Les résultats de l'élection au scrutin public sont les suivants :

Inscrits : 53

Votants : 53

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 53

Liste Nouvelle Ere, conduite par Sylviane MAZEAS-DOLOREA : 38 voix
Liste Nous aimons Pau, conduite par Patricia WOLFS : 11 voix
Liste L'espérance pour Pau, conduite par Pierre DUSSAUT : 4 voix

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action social de la Ville de Pau :

Liste Nouvelle Ere conduite par Sylviane MAZEAS-DOLOREA :

- Sylviane MAZEAS-DOLOREA
- Frédéric PLANELLS
- Marianne LAJARIGE
- Emmanuelle CAMELOT

Liste Nous aimons Pau conduite par Patricia WOLFS :

- Patricia WOLFS

M. le Maire :

Délibération n°18, élection de la Commission de délégation des services publics, Madame Cabannes.

18 - ELECTION DE LA COMMISSION DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Rapporteur : Nathalie CABANNES

Mme CABANNES :

Merci, Monsieur le Maire.

Même principe que précédemment.

Les listes qui ont été déposées :

pour « Nouvelle Ère » :

- Sylviane Mazéas Doloréa, Frédéric Planells, Marianne Lajarige, Emmanuelle Camelot, Stéphanie Maza ;
- en qualité de suppléant : Éric Frasca, Émilie Alonso, Morgan Lechhab Vacossin, Lambert Georges Mopenzo'Suaka et Tuncay Cilgi ;

pour la liste « Nous Aimons Pau » :

- Titulaires : Patricia Wolfs, Thibault Chenevière, Sabine Poillion, Jean Lacoste, Jean-Marc Grussautte ;
- en qualité de suppléants : Éric Saubatte, Nadia Grammontin, Sulaymân Khalef, Régis Laurand et Kenny Bertonazzi

Et pour la liste « L'espérance pour Pau » :

- Titulaires : Christine Boisseau-Deschouarts, Dylan Guichaoua
- en qualité de suppléants : Pierre Dussaut, Margaux Taillefer.

M. le Maire :

Merci, Madame Cabannes.

Je vais ouvrir le scrutin : 1, pour la liste « Nouvelle Ère » ; 2, pour la liste « Nous Aimons Pau » ; 3, pour la liste « L'espérance pour Pau ».

Il est procédé au vote.

Merci. Le scrutin est clos.

Donc :

- pour la liste « Nouvelle Ère »	38 voix	71,7%
- pour la liste « Nous Aimons Pau »	11 voix	20,8%
- pour la liste « L'espérance pour Pau »	4 voix	7,5%.

Je vais vous donner la répartition des sièges, et je vous informe que je nommerai également Madame Cécile Faure comme présidente de la commission de délégation de service public.

Donc, la répartition des sièges :

pour la liste « Nouvelle Ère » : 38 suffrages obtenus - 4 sièges obtenus :

- en titulaires : Madame Sylviane Mazéas Doloréa, Monsieur Planells, Madame Lajarige et Madame Camelot ;
- en suppléants : Monsieur Frasca, Madame Alonso, Monsieur Lechhab Vacossin et Monsieur Mopenzo'Suaka.

Pour la liste « Nous Aimons Pau » : 11 suffrages obtenus - 1 siège obtenu

- en titulaire : Madame Wolfs ;
- et en suppléant : Monsieur Saubatte

et pour la liste « L'espérance pour Pau » : 4 suffrages obtenus, ce qui ne correspond à aucun siège.

Trois listes de candidats ont été déposées.

Les résultats de l'élection au scrutin public sont les suivants :

Inscrits : 53

Votants : 53

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 53

Liste Nouvelle Ere, conduite par Sylviane MAZEAS-DOLOREA : 38 voix

Liste Nous aimons Pau, conduite par Patricia WOLFS : 11 voix

Liste L'espérance pour Pau, conduite par Pierre DUSSAUT : 4 voix

Sont élus membres du conseil d'administration du centre communal d'action social de la Ville de Pau :

Liste Nouvelle Ere conduite par Sylviane MAZEAS-DOLOREA :

CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 10 avril 2026

- Sylviane MAZEAS-DOLOREA
- Frédéric PLANELLS
- Marianne LAJARIGE
- Emmanuelle CAMELOT

Liste Nous aimons Pau conduite par Patricia WOLFS :
 - Patricia WOLFS

M. le Maire :

Délibération n°19, fixation des taux d'imposition, Monsieur Jabrane.

19 - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Rapporteur : Medhy JABRANE

M. JABRANE :

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, chaque année, à cette période, nous devons fixer les taux relatifs à la fiscalité locale, donc, les taux sur les taxes d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti. On s'appuie, pour cela, sur un état des bases prévisionnelles qui nous a été fourni par la direction départementale des finances locales. Je vous fais grâce des calculs savants de la direction départementale.

Ces prévisions font état d'une base imposable, pour 2026, de 157,4 M€, soit un écart assez faible par rapport aux bases effectives de 2025 qui étaient de 158 M€. Donc, on a un écart en valeur de 600 000 € et un écart en pourcentage de -0,4%. Sur ces bases prévisionnelles, nous appliquons des taux qui sont à la discrétion de la mairie, et qui génèrent in fine des recettes de fonctionnement.

Si nous prenons les taux de 2025, appliqués à ces bases de 2026, le produit de la fiscalité locale serait de 61,5 M€, soit un écart de 1% par rapport au montant global des recettes qui ont été votées par la précédente municipalité, en novembre dernier, qui s'élevait à 132 M€. Donc, cet écart n'est pas de nature à déséquilibrer notre budget.

Aussi, il est proposé de ne pas augmenter les taux qui sont à notre initiative, et donc, de maintenir les taux actuels qui sont, je vais le dire quand même précisément, de :

- 22,12% pour la taxe d'habitation ;
- 40,09% pour la taxe foncière ;
- et 51,70% pour la taxe foncière sur le non bâti.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Jabrane.

Y a-t-il des observations ?

Très bien.

Alors, je vais ouvrir le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

52 Exprimés :

- 52 « pour ».

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

20 - INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°20, indemnités des élus.

Donc, je vous rappelle que pour l'indemnité des élus prévue par l'article L.2123-21 du Code général des collectivités territoriales, nous fonctionnons sur une enveloppe maximale de 990% de l'indice brut terminal de la fonction publique, laquelle enveloppe a été rehaussée en raison du passage, pour la ville de Pau, du seuil de 80 000 habitants.

La répartition de ces indemnités se fait à la discrétion du conseil municipal qui doit donc les voter ce jour. Et nous vous proposons la répartition suivante, qui a été un peu simplifiée par rapport à ce qui existait jusqu'à présent, mais qui reste dans les mêmes proportions :

- 61% pour le maire ;
- 44% pour la première adjointe ;
- 30% pour chacun des adjoints au maire et des adjoints de quartier ;
- 19% pour les conseillers et conseillères délégués ;
- et 6% pour les conseillers municipaux et conseillères municipales.

Monsieur Saubatte...

M. SAUBATTE :

Non, juste par transparence, vous avez parlé de modifications. Pouvez-vous les détailler, s'il vous plaît ?

M. le Maire :

Par rapport à 2020 ?

M. SAUBATTE :

Oui, tout à fait.

M. le Maire :

Alors,

- le maire avait 66,39% ;
- le premier adjoint avait 36% ;
- les adjoints avaient 28% ;
- l'adjoint à l'accessibilité avait 10% ;
- le conseiller municipal délégué au patrimoine, à la mémoire, aux anciens combattants, aux relations avec les armées avait 30% ;
- les conseillers municipaux délégués aux travaux, à la langue et à la culture régionale, aux jumelages avaient 24% ;
- le conseiller municipal délégué à la propreté et aux espaces verts avait 38% ;
- et les conseillers municipaux avaient 6%.

M. SAUBATTE :

Donc, on est à peu près sur les mêmes bases, si ce n'est une légère baisse pour vous et une augmentation conséquente du poste de premier adjoint.

M. le Maire :

Oui, on peut le voir comme cela.

Après, il y avait une baisse conséquente pour certains délégués, puisque le conseiller municipal délégué était à 38%, et qu'aujourd'hui, ils sont à 19%, quelle que soit la délégation de chacun des délégués.

De la même façon, baisse assez conséquente pour le conseiller municipal délégué aux travaux, à la langue et à la culture régionales et au jumelage qui était à 24% et qui tombe à 19% ; idem pour

celui au patrimoine, à la mémoire, etc. Et comme je compte m'appuyer très fortement sur ma première adjointe en qui j'ai toute confiance, je souhaite que son travail soit valorisé.

Voilà, c'est ce qui explique l'augmentation pour les indemnités de la première adjointe.

M. SAUBATTE :

Merci pour la transparence de votre réponse.

M. le Maire :

Je vous en prie.

Oui, Monsieur Lacoste...

M. LACOSTE :

Juste dans le prolongement de ce que vous venez de dire, je pense qu'il serait bon pour nos concitoyens, qui ne comprennent rien à ces pourcentages, collectivement, que nous publions, que vous publiiez, exactement, ce que représentent le brut et le net pour chacun d'entre nous par mois.

M. le Maire :

Alors, le net, je ne l'ai pas, mais il faut enlever 23% du montant brut que je peux vous détailler, puisque c'est dans la délibération, donc, tout est public. Et l'idée, c'est, effectivement, que nous fonctionnions en totale transparence sur ces montants-là.

Donc :

- pour le maire, cela donne une indemnité brute de 2 507 € ;
- pour la première adjointe, 1 808 € ;
- pour les adjoints au maire, 1 233 € ;
- pour les conseillers et conseillères délégués, 781 € ;
- et pour les conseillers et conseillères municipaux sans délégation, 246,63 €.

Cela, ce sont des montants bruts, que nous avons souhaité inscrire dans la délibération, ce qui n'était pas tout à fait le cas avant.

Mais, effectivement, vous avez raison, Monsieur Lacoste, de dire que nos concitoyens sont tout à fait en droit de connaître les montants dont il s'agit.

D'autres observations ou questions ? Parfait.

Du coup, je vous propose de voter cette délibération, et donc, j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci. Je clôture le scrutin.

Donc, nous avons :

- 44 exprimés ;
- et 8 abstentions.

Donc, les indemnités sont adoptées par 44 voix « pour ».

8 abstentions : M. Jean-Marc GRUSSAUTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, M. Eric SAUBATTE, Mme Sabine POILLION, M. Sulaymân KHALEF, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Marc GRUSSAUTE), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND)

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

21 - MAJORATION DES INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

La délibération n°21, c'est la majoration des indemnités des élus.

Donc, par rapport aux montants qui vous ont été indiqués, la ville de Pau peut appliquer des majorations de 25% en tant que chef-lieu de département, de 25% en tant que station de tourisme et en tant que commune attributaire de la dotation de solidarité urbaine, elle peut demander à passer dans la strate des villes ayant 100 000 à 200 000 habitants.

Donc, je vous propose d'adopter ces majorations qui porteront les indemnités brutes :

- du maire à 4 558 € ;
- de la première adjointe à 3 617 € ;
- des adjoints à 2 466 € ;
- des conseillers et conseillères délégués à 1 562 €.

Et malheureusement pour les conseillers municipaux, il n'y a pas de majoration applicable, donc vous resterez à 6%, 246 €, ce qui est une contrainte légale, puisque je souhaitais revaloriser l'indemnité des conseillers municipaux sans délégation, mais malheureusement, nous sommes plafonnés à 6%.

Et je vous précise que ces majorations étaient déjà appliquées dans les mandats précédents.

Sauf s'il y a des questions ou des observations, je vous propose de passer au vote.

J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci. Le scrutin est clos.

Donc nous avons :

- 44 exprimés ;
- 8 abstentions.

Et donc, la délibération est adoptée par 44 voix « pour ».

Je vous remercie.

8 abstentions : M. Jean-Marc GRUSSAUTE, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI, M. Eric SAUBATTE, Mme Sabine POILLION, M. Sulaymân KHALEF, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à M. Jean-Marc GRUSSAUTE), Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. Régis LAURAND)

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

22 - DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°22, droit à la formation des élus.

Je ne vais peut-être pas vous donner le détail de l'ensemble de ces formations. Simplement, vous préciser qu'il y a deux types de formations : la formation classique des élus, qui est financée par le budget de la commune, et qui se fait sur demande des élus pour pouvoir participer aux formations qui sont identifiées par l'élus et agréées par l'État, et le DIF, qui est le droit individuel à la formation des élus, qui permet également de financer un certain nombre de formations agréées, les élus payant une cotisation à ce DIF sur leurs indemnités

Donc, je vous demande d'approuver les modalités d'application de ces mesures de formation pour les élus.

Sauf s'il y a des questions ou des observations, je vais ouvrir le scrutin.

Le scrutin est ouvert.

Il est procédé au vote.

Très bien, le scrutin est clos.

51 Exprimés :

- 51 « pour » ;
- et 1 abstention.

Je vous remercie.

1 abstention : M. Sulaymân KHALEF

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

23 - FRAIS DE REPRESENTATION

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°23, ce sont les frais de représentation du maire.

Donc, je vous précise, pour cette délibération qui tend à fixer à 5 000 € par an les frais de représentation du maire, qu'elle correspond à une volonté de transparence de notre part. Elle répond à une remarque de la Cour régionale des comptes, qui s'était émue que les frais de représentation du maire ne fassent pas l'objet d'une délibération du conseil municipal, mais soient jusqu'à présent répartis dans un certain nombre d'autres lignes budgétaires.

Donc, nous avons souhaité, encore une fois, par transparence et pour que les Palois et les Palaises soient informés précisément des dépenses et de la charge que constituent les fonctions d'élu, de rassembler l'ensemble des frais de représentation du maire en une délibération et en une somme plafonnée à 5 000 € par an, ce qui correspond à peu près à la moyenne des dépenses sur les six dernières années. Donc, on reste dans ces dépenses qui ne sont du coup pas des dépenses nouvelles, et qui, comparativement à d'autres villes - parce que l'on a un peu regardé - sont très largement inférieures à ce que pratiquent d'autres maires. Mais bon, c'est leur problème.

Donc, sauf s'il y a des questions ou des observations, je vous propose de passer au vote de cette délibération.

J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

Donc, 51 exprimés :

- 51 « pour ».

Je vous remercie pour cette unanimité.

Adopté à l'unanimité

24 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT, DE MISSIONS ET DE CHANGEMENT DE RESIDENCE

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

La délibération suivante, la n°24, est dans le même état d'esprit, mais correspond au remboursement des frais de déplacement de mission et de changement de résidence pour les élus et les agents, puisque la collectivité est amenée à prendre tout ou partie à sa charge, des frais de déplacement, de mission des élus ou des agents.

Donc, je vous propose de l'adopter selon les modalités qui sont définies dans la délibération, et dont je pense que vous avez pris connaissance.

Pas d'observation, pas de question ?

Donc, j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Merci, le scrutin est clos.

52 Exprimés :

- 52 « pour ».

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

25 - FIXATION DES PERIMETRES, DE LA COMPOSITION ET DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES PARITAIRES DANS LE CADRE DES PROCHAINES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Délibération n°25, c'est la fixation des périmètres, de la composition, des modalités de fonctionnement des instances paritaires.

Donc, ce n'est pas la composition en termes de personnes, mais la composition en termes de structures.

Donc, nous pérennisons les périmètres des instances paritaires :

- un CST et une formation spécialisée en matière de santé, sécurité, conditions de travail d'équipe ;
- des CAP communes à la ville de Pau, au Centre Communal d'action sociale et à l'agglomération.

Et il est, par ailleurs, proposé de créer une CCP unique, commune à la ville de Pau, à la communauté d'agglomération et au Centre communal d'action sociale.

Pour la composition et les modalités de fonctionnement des instances, il vous est proposé :

- de fixer à 15 le nombre de représentants du personnel titulaire au sein du CST et de la formation spécialisée en matière de santé, sécurité, conditions de travail ;
- de fixer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaire au sein de la CSP catégorie A ;
- de fixer à 4 le nombre de représentants du personnel titulaire au sein de la CAP, Catégorie B ;
- et de fixer à 8 le nombre de représentants du personnel titulaire au sein de la CAP, Catégorie C ;
- de fixer à 6 le nombre de représentants du personnel titulaire au sein de la CCP : commune, agglomération, CCAS.

Des questions, des observations ?

Monsieur Saubatte...

M. SAUBATTE :

Juste pour savoir si la proportion est identique à ce qui était sous le précédent mandat ou si vous avez fait des modifications ?

M. le Maire :

Non, à ma connaissance, ce sont les mêmes.

M. SAUBATTE :

Très bien, je vous remercie.

M. le Maire :

Donc, j'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Le scrutin est clos.

Donc, 52 exprimées :

- 52 « pour ».

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

26 - DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Rapporteur : Jérôme MARBOT

M. le Maire :

Enfin, dernière délibération, la délibération n°26, qui est la désignation d'un référent déontologue pour les élus, qui vous apportera tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élus local que je vous ai lue lors du dernier conseil.

Il peut également, à votre demande, émettre des avis et recommandations sur les questions relatives aux déclarations d'intérêt et de situation patrimoniale.

Et je vous propose de désigner Monsieur Jean Gourdou en qualité de référent déontologue de l'élus local.

Alors, je mets au vote. J'ouvre le scrutin.

Il est procédé au vote.

Très bien, le scrutin est clos.

52 voix exprimées :

- 52 « pour ».

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous terminons, donc, ce premier conseil municipal suivant celui d'installation sur une belle unanimité, dont je vous remercie.

Il fait encore beau. Le fait de terminer à 16 heures va nous permettre de profiter du reste de la journée.

Et je vous remercie de votre participation.

Je vous précise, juste avant de vous libérer, les dates des prochaines assemblées.

Donc, le conseil communautaire d'installation aura lieu vendredi prochain à 14 heures.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 24 avril à 14 heures.

Le conseil communautaire suivant aura lieu le 27 avril à 18 heures.

Le conseil municipal de juin aura lieu le 19 juin à 14 heures.

Et le conseil communautaire, plus le Bureau exécutif de la communauté d'agglomération de juin, auront lieu le 26 juin à 14 heures.

Merci à tous et à très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h 00.